

Mémoire en science politique[BR]- Travail écrit : "L'espace, l'Europe et la Russie : Quelles relations spatiales entretiennent les Européens et les Russes dans le contexte actuel ?"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Dradin, Romain

Promoteur(s) : Michel, Quentin

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en sciences politiques, orientation générale, à finalité spécialisée en relations internationales

Année académique : 2019-2020

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/9341>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



LIÈGE université

Droit, Science Politique & Criminologie

Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Département de Science Politique

L'espace, l'Europe et la Russie : Quelles relations spatiales entretiennent les Européens et les Russes dans le contexte actuel ?

Dradin Romain

Mémoire présenté dans le cadre du Master en Science Politique, orientation générale, à finalité en

Relations Internationales

Année académique 2019-2020

Membres du jury

Pr. Dr. Quentin Michel, comme promoteur

Pr. Dr. André Dumoulin et Dr. Nina Bachkatov, comme lecteurs

Remerciements

Ce travail de fin d'études est l'accomplissement d'un parcours académique de 5 ans au sein de l'université de Liège et d'un travail continu depuis le début de mon master. Je tiens à remercier le département de Science Politique pour m'avoir formé, permis de me développer, fait rencontrer mes camarades de classe et de m'avoir offert la possibilité de faire ma mobilité à l'université d'État de Moscou.

Ce séjour m'a été particulièrement utile tant sur le plan personnel que pour mon travail car il m'a été possible d'effectuer des recherches et de faire des rencontres pertinentes. Parmi ces personnes, je veux souligner la contribution de Konstantin Sadov, camarade de classe qui m'a été d'une grande aide pour mon travail sur place et dont je suis très reconnaissant.

Ensuite, je tiens particulièrement à remercier le Professeur Quentin Michel pour avoir accepté d'être le promoteur de ce travail, pour son écoute et ses précieux conseils tout au long de mon parcours pour la rédaction de ce mémoire.

J'adresse aussi mes vifs remerciements à Madame Nina Bachkatov et au Professeur André Dumoulin pour avoir accepté d'être les lecteurs de ce travail, pour leur temps et pour leurs critiques constructives.

Je remercie aussi toutes les personnes qui ont accepté de consacrer du temps à mon travail : Monsieur Ivan Moïseev, Monsieur Vitalii Egorov, Monsieur René Pischel, Monsieur Karl Bergquist, Monsieur Giulio Barbolani, Monsieur Sandro D'Angelo, Monsieur Pieter de Smet, Monsieur Jean-François Mayence et Madame Isabelle Sourbès-Verger.

Enfin, je tiens à remercier ma famille pour leur soutien sans faille et leur aide précieuse durant les recherches et la rédaction de mon mémoire, point d'orgue de mes années d'études à l'université de Liège.

***Вижу Землю!..Различаю складки местности, снег, лес...Наблюдаю облака...Красиво.
Красота!***

Юрий Гагарин

Je vois la Terre ! Je distingue les plis du terrain, la neige, la forêt... je vois les nuages... C'est beau. Quelle beauté !

Youry Gagarine.

***À notre appartement rue Gagarine, Kemerovo, Kouzbass, Russie et à ma grand-mère, Anna
Vassilievna Konstantinova.***

Table des matières

1. Introduction.....	9
2. Cadre théorique.....	12
2.1. Broniatowski et <i>al.</i> , « A framework for evaluating international cooperation in space ».....	12
2.2. Le constructivisme dans les relations internationales.....	14
3. Méthodologie et présentation du terrain.....	17
3.1. Méthode de recherche.....	17
3.2. Présentation du terrain.....	18
4. Les relations russo-européennes : les éléments structurels.....	21
4.1. Le Traité sur l'espace, la <i>Magna Carta</i> des relations internationales spatiales.....	21
4.2. Les missions d'exploration civiles et scientifiques, élément central des relations.....	25
4.3. Le poids de l'interdépendance entre acteurs.....	27
4.4. Les spécificités propres aux coopérations spatiales internationales.....	29
4.5. Le contexte diplomatique des relations entre l'Europe et la Russie.....	31
4.6. La structure spatiale internationale : une réalité protéiforme.....	34
5. Les acteurs des relations russo-européennes.....	36
5.1. L'Agence Spatiale Européenne/ E.S.A.....	37
5.1.1. Qu'est-ce que l'E.S.A. ?.....	37
5.1.2. Quels sont les intérêts de l'E.S.A. ?.....	38
5.1.3. Quelle est l'approche de l'E.S.A. vis-à-vis de la coopération spatiale ?.....	40
5.2. L'Union Européenne/ U.E.....	42
5.2.1. Qu'est-ce que l'Union Européenne ?.....	42
5.2.2. Quels sont les intérêts et objectifs de l'Union Européenne ?.....	43
5.2.3. Quelle est l'approche de l'Union Européenne vis-à-vis de la coopération spatiale ?.....	44
5.3. Les États-membres.....	46
5.3.1. Qui sont les États-membres ?.....	46
5.3.2. Quels sont les intérêts des États-membres ?.....	47
5.3.3. Quelle est l'approche des États-membres vis-à-vis de la coopération spatiale ?.....	48
5.4. La Russie.....	50
5.4.1. Qui est la Russie ?.....	50
5.4.2. Quels sont les intérêts de la Russie ?.....	51
5.4.3. Quelle est l'approche de la Russie vis-à-vis de la coopération spatiale ?.....	52
5.5. Une pluralité d'acteurs pour des approches multiples de la coopération.....	54
6. La Russie face au « mille-feuille » spatial européen.....	55

7. Le domaine spatial, un domaine particulier ?.....	57
8. Conclusion.....	60
9. Bibliographie.....	63
10. Annexes.....	72

1. Introduction

L'élément déclencheur de la réflexion de ce travail fut l'annonce faite par l'agence spatiale russe, Roscosmos, de sa participation au projet de la N.A.S.A., l'agence spatiale américaine, *Deep Space Gateway*¹. À l'époque, cette nouvelle intervient dans un contexte où les relations internationales entre Russes et Américains, mais également entre Russes et Européens, sont particulièrement tendues. En effet, les événements qui se sont déroulés en Ukraine en 2013, la question du statut de la Crimée et les nouvelles sanctions américaines prises contre la Russie, prises en août 2017, marquent une forte tension voire une opposition nette entre les parties. L'intitulé du texte américain promulguant les sanctions contre la Russie ne laisse que peu d'ambiguïté quant à la nature des relations entre les pays : « Countering America's Adversaries Through Sanctions Act »² que l'on pourrait traduire comme la « Loi pour la lutte contre les adversaires de l'Amérique au moyen de sanctions ».

Pourtant, c'est dans ce contexte qu'Américains, Japonais, Canadiens, Européens et Russes décident d'unir leurs forces dans le projet d'une nouvelle Station Spatiale Internationale autour de la Lune, actuellement appelée Lunar Orbital Platform-Gateway (L.O.P.-G.)³. Cet accord porte sur le long terme et est conséquent sur le plan financier et technologique alors que les parties ont pris des sanctions et des contre-sanctions importantes les unes envers les autres. L'article de presse « ISS⁴ : adversaires sur Terre, Américains et Russes coopèrent depuis 20 ans en orbite »⁵ semble assez bien résumer la situation quand on considère le L.O.P.-G. comme le successeur de la Station Spatiale Internationale.

Ainsi, ce sont ces éléments qui ont lancé la rédaction de notre Travail Dirigé en Sciences Politiques : « Comment la Russie, depuis la dislocation de l'U.R.S.S., a-t-elle utilisé son secteur spatial comme outil dans ses relations diplomatiques ? », rendu en 2018. Le présent mémoire se

1 Agence France-Presse, « ISS : Adversaires sur Terre, Américains et Russes coopèrent depuis 20 ans en orbite », *France 24*, le 26 janvier 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.france24.com/fr/20180126-iss-adversaires-terre-americaains-russes-cooperent-depuis-20-ans-orbite> (consulté le 1^{er} avril 2020).

2 Countering America's Adversaries Through Sanctions Act du 2 août 2017, disponible à l'adresse suivante : <https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Programs/Pages/caatsa.aspx> (consulté le 1 avril 2020).

3 N.A.S.A., « Gateway Memorandum for the Record », 2 mai 2018, disponible à l'adresse suivante : https://www.N.A.S.A.gov/sites/default/files/atoms/files/gateway_domestic_and_international_benefits-memo.pdf (consulté le 1 avril 2020).

4 Est l'anagramme anglais International Space Station, en français Station Spatiale Internationale.

5 Agence France-Presse, « ISS : Adversaires sur Terre, Américains et Russes coopèrent depuis 20 ans en orbite », *op. cit.*

veut être la continuité de cette réflexion et a pour objectif de répondre à la question de recherche : **« Comment sont mises en place les relations spatiales civiles entre l'Europe et la Fédération de Russie dans le contexte actuel ? »**.

Il est nécessaire d'apporter quelques explications à cette question. Le choix du terme « Europe » est intentionnel car il permet de refléter la pluralité des acteurs, le « mille-feuilles » européen. En effet, de nombreux acteurs, institutionnels ou non, et à différents niveaux de pouvoir, gèrent les programmes européens. Dans le cadre de ce travail, trois groupes d'acteurs institutionnels européens, considérés comme les plus importants, vont être mis en avant. La compétence spatiale est partagée entre l'Agence Spatiale Européenne (dont l'acronyme en anglais sera utilisé dans le cadre de ce travail, E.S.A.), l'Union Européenne (U.E.), plus particulièrement la Commission Européenne et, enfin, les États-membres des institutions susmentionnées⁶. Chaque entité dispose d'une autonomie d'action, bien qu'elle ait des interactions importantes avec les autres.

Le terme « Europe », doit être compris comme une réalité plus politique et spatiale que géographique. La Russie, par ses régions occidentales, fait partie de l'Europe continentale. Par contre, le pays forme un bloc indépendant des autres acteurs européens étudiés dans le cadre de ce travail, à savoir l'E.S.A., l'Union Européenne et leurs États-membres, alors qu'en 2004, l'incorporation de la Russie à l'Agence Spatiale Européenne avait été envisagée⁷. C'est cette proximité géographique et cette distance politique et spatiale qui rend la coopération entre ces acteurs intéressante à étudier car ils partagent un même continent mais restent souverains en ce qui concerne leurs programmes spatiaux.

Autre précision : ce travail traite uniquement du secteur spatial civil, bien différent du secteur spatial militaire au regard des acteurs impliqués ou des relations qui existent entre les parties. Le secteur spatial militaire reste une compétence très largement étatique.

Le contexte est celui qui a été présenté en ce début d'introduction : tensions diplomatiques, sanctions et contre-sanctions prises entre les partenaires spatiaux. Bien que l'accent, dans les premiers paragraphes, soit mis sur les relations entre Américains et Russes, les rapports de ces derniers avec les Européens ont aussi été fortement impactés à la suite des événements en Ukraine. Des embargos sur différents secteurs ont été mis en place par les deux parties, ce qui a eu pour

6 Entretien avec Giulio Barbolani, voir annexe 14.

7 FACON Isabelle, SOURBÈS-VERGER Isabelle, « Le secteur spatial russe. Entre ouverture à l'international et souveraineté nationale », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2007, Vol. 3, N°. 1061, p. 56.

conséquence d'affecter leurs relations. Nina Bachkatov considère que: « les chances de s'entendre autour d'une nouvelle forme de coopération entre Moscou et Bruxelles s'éloignaient davantage »⁸ .

Au travers de l'étude de cas qui touche à la coopération entre Russes et Européens dans le secteur spatial civil, ce travail cherche aussi à voir si ces relations, en particulier, présentent des différences au regard d'autres types de rapports que peuvent entretenir les États entre eux. Autrement dit, ces mêmes relations présentent-elles des singularités par rapport à d'autres pans des relations internationales ?

Pour répondre à ces interrogations, un cadre théorique et une méthodologie ont été mis au point ; ils sont développés à la suite de cette introduction. Ensuite, des éléments de la structure, au sein de laquelle les acteurs russo-européens évoluent, sont mis en avant afin de déterminer dans quel contexte ces relations spatiales se déroulent. La partie suivante étudie les acteurs eux-mêmes : leur identité, leurs intérêts et leur approche vis-à-vis des relations spatiales. L'avant-dernière section est consacrée à l'analyse des relations entre les parties en utilisant le cadre théorique développé. Quant à la dernière section, elle traite des visions qu'ont les personnes interrogées sur les potentielles spécificités des relations internationales lorsqu'elles traitent de sujets spatiaux.

8 Bachkatov Nina, « L'Union eurasiatique : projet collectif ou levier de puissance pour la Russie ? » dans SANTANDER Sebastian (dir.), *Concurrences régionales dans un monde multipolaire émergent*, Bruxelles, P.I.E. PETER LANG, 2016, p. 261.

2. Cadre théorique

Dans un souci d'optimisation des recherches et d'analyse des résultats obtenus, les travaux de Broniatowski et *al.*, tout comme l'approche constructiviste des relations internationales, offrent non seulement une structure, mais également un sens à la démarche entreprise dans cette étude. Une présentation de ces deux éléments est faite dans les sections suivantes.

2.1. Broniatowski et *al.*, « A framework for evaluating international cooperation in space »

Le schéma développé par le groupe d'auteurs spécialisés cherche à intégrer les approches techniques et politiques de la coopération dans le secteur spatial en un seul cadre pour évaluer les relations spatiales internationales⁹.

Les auteurs ont développé trois paramètres techniques, deux politiques et six formes de coopération internationale. En ce qui concerne la technique, les paramètres pris en compte sont le coût, l'agenda et la performance alors que pour la politique, seules les préoccupations de politiques internes et internationales de la coopération sont retenues¹⁰. En ce qui concerne les formes de coopération, elles sont développées ci-dessous.

La démarche d'évaluation se divise en six étapes :

1. Choisir les parties prenantes à étudier : la « primary nation » et la « partner nation ». Dans notre cas d'étude, la « primary nation » est la Russie, car elle est l'acteur qui a des relations avec l'Europe, ce « mille-feuilles » composé des acteurs étudiés, l'Agence Spatiale Européenne, l'Union Européenne et leurs États-membres. Cet ensemble forme les « partner nations » ou plutôt les « partner actors » car tous ne sont pas des Nations/États à proprement parler. C'est cette dénomination qui sera utilisée dans le reste de travail.

9 BRONIATOWSKI David André, CARDIN Michel-Alexandre, DONG Shuonan, HALE Matthew J, JORDAN Nicole C, LAUFER Deanna R, MATHIEU Charlotte, OWENS Brandon D, RICHARDS Matthew G, Weigel Annalisa L, « A framework for evaluating international cooperation in space exploration », *Space Policy*, 2008, Vol. 24, p. 181.

10 Cf. *infra*, partie 5 sur l'analyse des acteurs.

2. Collecter les informations sur les capacités technologiques et les objectifs politiques des pays. Comme cela est mentionné ci-dessous, l'accent est mis sur les objectifs politiques et intérêts des pays dans le domaine spatial.
3. Identifier les schémas de coopérations réalisables. Les auteurs ont développé six schémas numérotés de zéro à cinq. Le niveau zéro correspond à une absence de coopération entre les parties. Le premier et le second niveau sont des coopérations de niche à court et long terme. Le troisième concerne le « critical path », lorsque la participation de l'autre partie est nécessaire pour le bon déroulement du projet. Le quatrième correspond à une mission parallèle où la participation entraîne un bénéfice mutuel. Enfin, le dernier niveau est celui de l'institutionnalisation des relations comme c'est le cas pour l'Agence Spatiale Européenne¹¹. Ces différents schémas de coopération sont utilisés afin de définir les relations entre les parties et de situer à quel niveau de coopération elles se trouvent.
4. Évaluer les schémas de coopération à l'aune des paramètres techniques et politiques pour la Russie et ses « partners actors ». Dans la continuité de ce qui a été mentionné ci-dessus, l'étude se concentre sur les aspects politiques.
5. Déterminer les schémas de coopération optimums pour chaque partie étudiée dans le cadre du travail.
6. Chercher à identifier ces schémas de coopérations gagnant-gagnant entre les partenaires tant sur le plan technique que politique¹².

Il est nécessaire de différencier la démarche des auteurs de celle utilisée dans le cadre de ce travail. Broniatowski et *al.* développent leurs schémas et étapes pour analyser les propositions de coopération internationale avant que celles-ci ne soient effectives¹³. Leur cadre est *ex-ante*, il met l'accent sur les paramètres qui interviennent en amont de la coopération. À l'inverse, ce travail se définit par une approche *ex-post*. L'accent est plutôt mis sur les relations telles qu'elles sont actuellement et non comment elles pourraient être. De ce fait, il est nécessaire d'adapter quelque peu la méthode au cas d'étude, chose que même les auteurs envisageaient : « These categories can be further expanded or refined by the user of the framework as appropriate to the problem to which it is being applied »¹⁴.

11 BRONIATOWSKI David André et al., « A framework for evaluating international cooperation in space exploration », *op. cit.*, p.183.

12 *Ibid.*, pp. 182-184.

13 *Ibid.*, p. 181.

14 *Ibid.*, p. 182.

Ainsi, pour correspondre au mieux à la problématique de ce travail et à l'étude *ex-post*, les paramètres techniques (coût, agenda et performance), ne sont pas étudiés en profondeur. En effet, si leur importance est critique lors de la négociation, dès le début de la collaboration, ces éléments sont assurés et perdent leur centralité. De plus, ces indicateurs ne rentrent pas dans le domaine d'expertise de ce travail.

De leur côté, les facteurs politiques sont mouvants et dépendent largement des priorités et doctrines des pays et des institutions prenant part à la collaboration. Ce sont ces réalités politiques complexes qui sont au cœur de l'étude entreprise. Dans le cadre développé par Broniatowski et *al.*, les paramètres politiques sont ceux relatifs aux intérêts internes et internationaux des partenaires à la coopération. Afin d'étudier au mieux ces indicateurs politiques, notre choix s'est porté sur le courant du constructivisme dans les relations internationales qui est présenté dans la partie suivante.

2.2. Le constructivisme dans les relations internationales

Le constructivisme dans les relations internationales nous a paru intéressant pour l'étude des paramètres politiques du cadre de Broniatowski et *al.* et pour l'étude des rapports entre les acteurs européens et la Russie.

Cette partie ne cherche pas à être exhaustive en ce qui concerne le constructivisme car celui-ci est vaste et loin d'être uniforme. En effet, il n'est pas *stricto sensu* une théorie des relations internationales mais regroupe plutôt un ensemble d'approches, comme Mario Telò le décrit¹⁵. Dans cette partie, les éléments les plus pertinents et importants pour étudier au mieux la coopération spatiale entre l'Europe et la Russie sont mis en évidence.

La transposition du constructivisme sociologique à l'étude des relations internationales se veut une alternative aux théories bien établies durant la Guerre froide et plus particulièrement au réalisme. Cette approche part de deux postulats. Le premier concerne cet environnement au sein duquel les acteurs évoluent et qui serait socialement déterminé. Le second, en lien avec le premier, est que l'environnement fournirait aux acteurs un espace pour comprendre leurs intérêts mutuels et constituer ceux-ci¹⁶. Pour les constructivistes, la réalité -dans notre cas, internationale- n'existe que

15 TELÒ Mario, *Relations internationales, une perspective européenne*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, coll. « Études Européennes », 2013, p. 133.

16 CHECKEL Jeffrey, « The Constructivist Turn in International Relations Theory », *World Politics*, 1998, Vol. 50, N°. 2, p. 325.

si les acteurs, qui la constituent, croient qu'elle existe. Ce n'est qu'après qu'elle ait été formulée au niveau de la pensée, de l'intentionnalité collective qu'elle prend forme. En d'autres termes, la réalité n'existe pas matériellement mais seulement à travers la pensée des acteurs qui en partagent aussi la compréhension, les normes et qui agissent en conséquence¹⁷. De plus, la réalité est intersubjective, elle dépend de la vision d'un acteur mais aussi de celle que les autres acteurs lui renvoient. Par exemple, l'Union Européenne peut se considérer comme un acteur des relations spatiales mais il faut également voir si les partenaires potentiels la considèrent comme tel. Cette approche des relations internationales permet de questionner les représentations des acteurs des rapports spatiaux tout en essayant de déterminer la réalité qui est la leur.

Le courant constructiviste s'intéresse aux normes, significations, idées, valeurs qui jouent un rôle important dans la définition des intérêts et des actions des acteurs au niveau international et qui, en retour permettent de structurer les relations¹⁸. Le constructivisme considère que les acteurs et la structure se co-constituent, qu'il n'y a pas de dominance de la structure dans laquelle les acteurs évoluent sur ces derniers. Comme le soulignent A. Klotz et C. Lynch, « la nature même des acteurs sur la scène mondiale dépend du contexte social dominant, et inversement, les normes sociales et les institutions dominantes existent parce que les acteurs les reproduisent »¹⁹. La structure, qui est faite de normes et d'institutions, dépend des acteurs qui existent en son sein. Ainsi, ce sont non seulement les parties prenantes mais aussi le cadre de leurs relations qui sont au cœur de l'étude entreprise, autrement dit, les acteurs institutionnels spatiaux européens et russes tout comme la structure dans laquelle ils évoluent.

Ceci illustre bien le premier postulat des constructivistes : l'environnement dans lequel les acteurs évoluent est socialement formé. Ce sont bien les acteurs qui en déterminent les contours par leur croyance dans le système, dans ses valeurs, dans ses normes, *etc.* De ce fait, lors de bouleversements internationaux comme l'émergence de nouveaux acteurs ou des découvertes scientifiques majeures, les parties prenantes modifient leurs comportements. Ceci entraîne une modification de la structure au niveau des normes, pensées ou valeurs car ils agissent « en fonction de ce qu'ils estiment approprié au vu des normes de comportements légitimes prévalant au sein des structures sociales dans lesquelles ils sont enchâssés »²⁰.

17 BATISTELLA Dario, *Théories de relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2015, 5e édition, p. 315-317.

18 KLOTZ Audie, LYNCH Cecelia, BOUYSSOU Rachel et SMOUT Marie-Claude, « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales », *Critique internationale*, Vol. 2, 1999, p. 52.

19 *Ibid.*, p. 53.

20 TELÒ Mario, *Relations internationales, une perspective européenne*, *op. cit.*, p. 135.

En ce qui concerne le second postulat relatif aux intérêts des acteurs, les constructivistes rejettent les théories du choix rationnel où l'État serait guidé par sa survie ou par l'efficacité. Les intérêts seraient plutôt déterminés par l'identité des acteurs, qui serait elle-même déterminée par la structure²¹. Alexander Wendt considère que « les intérêts se réfèrent à ce que les acteurs veulent ; ils présupposent les identités parce qu'un acteur ne peut savoir ce qu'il veut avant de savoir qui il est »²². L'étude conjointe de l'identité et des intérêts des acteurs est nécessaire afin de comprendre leurs relations dans le secteur spatial. De plus, l'approche constructiviste ne considère pas qu'il y ait une primauté entre les facteurs internes et les facteurs externes et ce, à l'inverse des théories réalistes qui considèrent que ces derniers sont supérieurs aux premiers. Ainsi, la structure de niveau international a une influence sur les acteurs, qui ont en retour une influence sur la structure. Par ailleurs, en ce qui concerne l'identité des acteurs, celle-ci s'avère elle aussi intersubjective : la représentation que l'acteur se fait de lui-même n'est pas suffisante pour le définir, il faut aussi prendre en compte la représentation que les autres acteurs se font de lui. Ce dernier point est bien illustré par l'exemple de l'Union européenne et les autres acteurs, comme énoncé ci-dessus.

Enfin, le constructivisme semble être l'approche la plus intéressante pour aborder la question de recherche, que ce soit sous l'angle des identités des acteurs ou de la structure dans laquelle ils évoluent. En effet, il est permis de questionner : l'identité des acteurs de la coopération russo-européenne, la structure spatiale internationale, l'engagement dans les relations entre les parties prenantes. De plus, contrairement aux théories réalistes, cette approche permet de ne pas se limiter aux acteurs étatiques au sein des relations internationales car, dans ce travail, l'E.S.A. et l'Union Européenne ne sont pas des États mais ont des compétences qui leur permettent d'agir à ce niveau. Pour toute ces raisons, le constructivisme est l'approche la plus pertinente pour l'étude des paramètres politiques du schéma de Broniatowski *et al.*

21 BATISTELLA Dario, *op. cit.*, p. 317 et 329.

22 WENDT Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, Coll. Cambridge studies in international relations, 1999, p. 231.

3. Méthodologie et présentation du terrain

Dans l'objectif de répondre à la question de recherche « Comment sont mises en place les relations spatiales civiles entre l'Europe et la Fédération de Russie dans le contexte actuel ? », il est nécessaire de présenter la méthodologie de recherche. Tout d'abord, nous détaillons ici la méthode de recherche adoptée, puis nous justifions les entretiens réalisés.

3.1. Méthode de recherche

Pour la rédaction de notre cadre théorique, des lectures d'ouvrages et d'articles ont été nécessaires afin de mobiliser de la meilleure des manières l'approche constructiviste et le « framework » de Broniatowski et *al.*

En ce qui concerne la partie analytique, nous avons eu recours à une variété de sources. Premièrement, des entretiens ont été réalisés sur une période d'un an. La sélection des personnes interviewées s'est faite sur base qualitative afin de rencontrer des personnes expertes du secteur spatial et des acteurs des relations spatiales au sein des différentes parties prenantes aux relations. Les entretiens furent tous semi-directifs, offrant la possibilité de contrôler le déroulé de l'interview tout en accordant aux personnes interrogées une liberté de parole et la possibilité de faire, dans une certaine mesure, des digressions²³. Avant chaque interview, un guide d'entretien a été réalisé pour permettre d'aborder tous les sujets désirés mais aussi d'assurer une continuité de questions au fil des interviews²⁴. Les lectures formaient le second pilier des recherches effectuées. Elles étaient le socle des informations récoltées, nous ont permis d'acquérir les connaissances nécessaires sur les différents aspects de l'étude entreprise²⁵ tout en permettant de compléter les informations récoltées lors des interviews. Ces lectures étaient majoritairement constituées d'ouvrages, d'articles de revues scientifiques, de publications officielles pertinentes, de discours officiels ou encore d'articles de presse. L'objectif recherché était la fusion aussi intime que possible de ces deux types de sources

23 GRANDJEAN Geoffrey, *Guide de la rédaction du mémoire*, Université de Liège, Département de Sciences Politiques, 2014, p. 72.

24 Ces fiches sont disponibles aux annexes 2-9.

25 GRANDJEAN Geoffrey, *Guide de la rédaction du mémoire*, *op. cit.*, p. 54.

afin d'analyser avec un maximum de finesse les identités et les intérêts des parties prenantes aux relations entre l'Europe et la Russie.

Les premières recherches ont débuté à la fin de l'année 2018 pour se poursuivre jusqu'à la finalisation de ce travail. Les entretiens ont, eux, été effectués entre fin mai 2019 et fin avril 2020 à Moscou, Paris et Bruxelles. En raison de la situation sanitaire générale liée à la propagation du COVID-19, les deux dernières interviews ont été réalisées via visioconférence pour Jean-François Mayence et par appel téléphonique pour Isabelle Sourbès-Verger. Nous avons utilisé tant pour les interviews que pour les lectures : le français, l'anglais et le russe. Le choix était à chaque fois laissé à la meilleure convenance des personnes interrogées. L'utilisation de ces trois langues s'est révélée essentielle pour atteindre des informations ou des personnes-ressources qui auraient été sans cela indisponibles ou injoignables. Il est aussi à noter que, à la demande expresse des intervenants, l'interview auprès de la Commission Européenne n'a pu être ni enregistrée, ni retranscrite dans sa totalité. Les informations recueillies l'ont été de manière manuscrite. Toutefois, le nom des personnes rencontrées a toutefois pu être mobilisé.

3.2. Présentation du terrain

Ces interviews complétaient bien utilement les lectures pour se rendre compte avec justesse des points de vue, des sensibilités, des valeurs des acteurs qui prennent part aux relations spatiales. Comme le soulignait très justement René Pischel à la fin de notre entretien, « cooperation is driven by sort of pragmatic projects, of course. It is also driven by people, you have to have the right people »²⁶. Les interviews permettaient aux personnes interrogées de s'exprimer plus librement sur certains aspects spécifiques mais également d'aborder des éléments nouveaux, d'ouvrir l'étude à de nouveaux pans non envisagés auparavant.

Pas moins de huit entretiens ont été réalisés ; ils se divisent en deux catégories au regard de la qualité de la personne interrogée. Les uns ont été menés avec des représentants d'institutions impliqués dans les relations spatiales, précisément l'Agence Spatiale Européenne, l'Union Européenne (au travers de la Commission Européenne) et un État-membre, ici la Belgique (au

26 Entretien réalisé avec René Pischel, voir annexe 11.

travers de BELSPO²⁷). Les autres nous ont permis de rencontrer des experts du secteur et de la géopolitique spatiale, à savoir Vitalii Egorov, Ivan M. Moïseev et Isabelle Sourbès-Verger.

Notre premier intervenant a été Ivan M. Moïseev²⁸. Cet entretien se voulait exploratoire malgré une réelle volonté d'obtenir des informations sur le secteur spatial russe et sur l'approche du pays quant à la coopération avec l'Europe. Le choix s'est porté sur Ivan M. Moïseev au regard de ses connaissances du programme spatial russe et sa qualité de Directeur de l'Institut de la politique spatiale et Membre du conseil d'experts du Conseil de la Fédération de Russie. L'interview s'est faite en russe à Moscou.

Nous avons ensuite rencontré René Pischel, Directeur du bureau de l'Agence Spatiale Européenne à Moscou²⁹. René Pische est une personne-ressource de premier ordre quant à la problématique qui est nous occupe. L'échange s'est déroulé en anglais à Moscou.

La troisième entrevue, elle s'est déroulée avec Vitalii Egorov, vulgarisateur, auteur, analyste indépendant du secteur spatial russe et journaliste³⁰. Bien qu'il ne soit pas un expert académique ou un acteur de terrain des relations entre l'Europe et la Russie, le fait que Vitalii Egorov ne dépend d'aucun organisme d'État russe est particulièrement intéressant car cela lui permet d'avoir une plus grande liberté de parole par rapport à d'autres acteurs institutionnels et une vision propre. Cette interview s'est faite en russe à Moscou.

Le quatrième entretien a été effectuée avec Karl Bergquist³¹, Administrateur des relations internationales à l'Agence Spatiale Européenne. La position qu'occupe Karl Bergquist au sein de l'E.S.A. lui donne une perspective particulièrement intéressante vis-à-vis de l'institution, de ses relations internationales, de son identité et de ses rapports avec la Russie. Cet entretien a été conduit en français à Paris, au sein des locaux de l'Agence.

Cinquièmement, nous avons interviewé Giulio Barbolani, Membre du cabinet de la Direction Générale de l'E.S.A. et Représentant de l'Agence auprès des institutions européennes³². L'objectif recherché était de comprendre les relations entre l'U.E. et l'E.S.A. et la possible corrélation que pouvait avoir ces liens et les rapports avec la Russie. Cette interview s'est faite en français à Bruxelles.

27 Acronyme anglais de BELgian Science Policy Office, en français, Politique scientifique fédérale ou le Service Publique de Programmation de la Politique scientifique (S.P.P. Politique scientifique).

28 Entretien réalisé avec Ivan Moïseev, annexe 10.

29 Entretien réalisé avec René Pischel, annexe 11.

30 Entretien réalisé avec Vitalii Egorov, annexe 12.

31 Entretien réalisé avec Karl Bergquist, annexe 13.

32 Entretien réalisé avec Giulio Barbolani, annexe 14.

Nous avons, comme sixième entretien, rencontré Sandro d'Angelo, Chargé de mission (Policy officer) au sein de la Commission Européenne, direction générale DEFIS (DEFence Industry and Space) en lien avec les questions spatiales et les relations internationales et son collègue Pieter de Smet³³. Cette entrevue avait pour objectif de saisir l'identité de la Commission, son approche du secteur spatial et les relations qu'elle entretient avec la Russie Elle a été menée en anglais à Bruxelles.

La septième entrevue s'est faite avec Jean-François Mayence, Juriste au sein du Service public fédéral de programmation politique scientifique (BELSPO), en charge des relations internationales, y compris dans le domaine spatial³⁴. BELSPO étant l'organisme chargé des missions scientifiques belges, notre rencontre visait à comprendre les intérêts, approches et relations de la Belgique avec la Russie mais également avec les autres institutions européennes. Cette interview s'est déroulée en français par visioconférence.

Le huitième entretien s'est fait avec Isabelle Sourbès-Verger, Directrice de recherche au sein du Centre Alexandre-Koyré et spécialiste dans les questions de géopolitique et de politiques spatiales³⁵. Cette dernière entrevue avait pour but d'obtenir un point de vue expert et extérieur par rapport aux informations collectées jusque-là et jouer, d'une certaine manière, le rôle d'entretien confirmatoire à la fin du processus de recherche. Cette interview s'est faite en français par appel téléphonique.

Il est important de noter qu'une catégorie d'acteurs ne figure pas parmi les personnes rencontrées dans le cadre de ce travail. En effet, aucun officiel russe n'a répondu favorablement à nos demandes et ce malgré de nombreuses requêtes et relances auprès des Affaires étrangères russes et de Roscosmos. Obtenir l'avis de représentants d'État nous aurait apporté plus de précisions sur l'approche russe des relations avec l'Europe mais aurait, en outre, permis d'effectuer une comparaison avec les déclarations des acteurs européens. Toutefois, cette faiblesse reste relative, le point de vue russe peut être de toute façon étudié par le biais des entretiens réalisés auprès des experts rencontrés mais également en analysant les documents publiés par les autorités du pays et de Roscomos.

33 Entretien réalisé avec Sandro d'Angelo et Pieter de Smet, annexe 15.

34 Entretien réalisé avec Jean-François Mayence, annexe 16.

35 Entretien avec Isabelle Sourbès-Verger, annexe 17.

4. Les relations russo-européennes : les éléments structurels

La structure dans laquelle les acteurs sont enchâssés est déterminante pour comprendre les relations qu'ils entretiennent entre eux. Il est dès lors nécessaire de s'appliquer à l'étude de cette structure, de cet ensemble de représentations, de valeurs, de traités, ce tout auquel les parties prenantes croient et qu'elles reproduisent, comme cela a été présenté dans la section dédiée au cadre théorique et plus particulièrement au constructivisme³⁶. Nous voulons ici mettre en évidence certains éléments perçus comme les plus importants au sein de la structure dans laquelle les acteurs évoluent. La première sous-section présente les traités relatifs à l'espace mais aussi l'importance de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) dans le domaine. La seconde se concentre sur le caractère scientifique et civil de l'exploration spatiale, alors que la troisième développe l'interdépendance des parties prenantes quant à certaines de leurs missions spatiales. La quatrième sous-section évoque l'historique, la temporalité et le caractère de l'engagement dans des relations. Enfin, la cinquième met en avant le contexte politique entre l'Europe et la Russie. Les éléments présentés au travers des différentes sous-sections sont ceux qui ont émergé lors des lectures et des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude. Cette liste ne se veut pas exhaustive mais, comme mentionné précédemment, cherche à souligner les facteurs les plus marquants.

4.1. Le Traité sur l'espace, la *Magna Carta* des relations internationales spatiales

Le cadre légal relatif à un domaine, quel qu'il soit, est un passage obligé dans la prise en compte de la structure dans laquelle les acteurs évoluent. Le secteur spatial ne fait pas exception. En effet, l'exploration, l'exploitation ou toute autre activité qui peuvent être menées dans l'espace sont réglementées par différents traités internationaux, dont le plus important est le Traité de l'espace ou de son appellation officielle, le « Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps

36 Cf. *supra*, partie 2.2.

célestes »³⁷. Ce traité est, comme He Qizhi le décrit, la *Magna Carta* du droit spatial³⁸, tant il est central pour le secteur spatial et les relations internationales y ayant trait.

Au regard des motivations qui se trouvent dans le préambule du traité, certains grands principes peuvent être déduits³⁹. Ainsi, les États signataires du Traité reconnaissent les perceptions positives que représente l'exploration spatiale, non seulement pour les pays et peuples assez avancés sur le plan économique et scientifique pour développer de tels programmes mais également pour l'Humanité dans son entièreté⁴⁰. L'idée que l'espace extra-atmosphérique ne soit pas l'apanage de certaines puissances étatiques est intéressante car à la date de la signature de ce Traité, peu de pays étaient capables d'avoir un programme spatial complet (comme c'est le cas actuellement). Selon Isabelle Sourbès-Verger, « la communauté spatiale c'est beaucoup de gens qui se connaissent, ça reste une petite communauté au niveau des décisions des programmes, des coopérations *etc.* et donc il y a une vraie forme de solidarité »⁴¹. Ce dernier élément de la citation recoupe le second principe saillant de ce préambule qui est qu'en plus de fournir un bénéfice à l'Humanité, l'exploration et l'utilisation de l'espace doivent se faire à des fins pacifiques et contribuer à la coopération internationale scientifique et même juridique⁴².

L'article premier du Traité reprend un des principes développés en dans le préambule, à savoir le caractère résolument humain de l'exploration spatiale. Cette dernière ne pouvant se réaliser que « pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit le stade de leur développement économique ou scientifique ; [elle est] l'apanage de l'Humanité tout entière »⁴³. L'article V va plus loin en prenant même une tournure symbolique puisqu'il déclare que « Les États parties au Traité considéreront les astronautes comme des envoyés de l'Humanité dans l'espace extra-atmosphérique »⁴⁴. Ainsi, les rédacteurs du Traité semblent fortement insister sur cet aspect qui transcende l'idée d'États, de peuples, *etc.* pour regrouper l'Humanité dans cette sorte de destinée commune que serait l'exploration spatiale. Ce principe se retrouve dans la désormais

37 Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, signé à Londres, Moscou et Washington le 27 janvier 1967, disponible à l'annexe 1.

38 QIZHI He, « The Outer Space Treaty in Perspective », *Journal of Space Law*, Vol. 25, N° 2, 1997, p. 93.

39 Préambule du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, *op. cit.*, disponible à l'annexe 1.

40 *Loc. cit.*

41 Entretien avec Isabelle Sourbès-Verger, voir annexe 17.

42 Préambule du Traité sur l'espace, *op. cit.*, disponible à l'annexe 1.

43 Article premier du Traité, *op. cit.*, disponible à l'annexe 1.

44 *Ibid.*, Article V.

célèbre phrase de l'astronaute américain Neil Armstrong en posant, pour la première fois, le pied sur la Lune « C'est un petit pas pour un homme, mais un bond de géant pour l'Humanité ».

L'article II du Traité dicte un autre principe central de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, en stipulant qu'il « ne peut faire l'objet d'appropriation nationale par proclamation de souveraineté, ni par voie d'utilisation ou d'occupation, ni par aucun autre moyen »⁴⁵. Ainsi, aucun État ne peut prendre possession de l'entièreté ou d'une partie de l'espace, de la Lune ou de tout autre corps céleste et y exercer son autorité suprême⁴⁶. Dans la lignée du principe développé à l'article premier du Traité, l'interdiction de l'appropriation sanctuarise l'espace en tant que domaine différent des autres, placé sous l'autorité d'un ou de plusieurs États. Ce concept est remarquable car il donne à l'espace un statut particulier par rapport à ceux des terres émergées, des mers ou des espaces aériens⁴⁷ qui peuvent en partie ou totalement se trouver sous souveraineté des États. L'intelligence humaine a permis de fantastiques avancées tant sur le plan technique que social. Cependant, l'idée de pouvoir s'accaparer, au nom d'un État, un astre, une partie d'astre ou au tout autre partie de l'espace, ne semble être qu'arrogance ou simple construction sociale car, s'il est possible d'établir les contours d'un État sur Terre, comment serait-il possible de le faire dans l'espace ?

Il est aussi intéressant de placer l'article II sous l'angle des théories de relations internationales et plus particulièrement les réalistes. En effet, un élément central de ces approches consiste à considérer les relations entre les acteurs comme un « jeu à somme nulle » ou « zero sum game »⁴⁸ pour Kenneth Waltz. Ce principe peut se comprendre comme étant le partage d'un gâteau : si l'un des acteurs obtient une partie plus grande qu'auparavant, cela ne peut se faire qu'au détriment des autres acteurs. L'interdiction de s'approprier l'espace rend impossible ce « jeu à somme nulle » : aucun État ne peut obtenir de « partie » de l'espace, de la Lune ou d'autres astres au regard du Traité. De plus, pour reprendre l'image du gâteau, ce dernier ne peut s'appliquer au domaine extra-atmosphérique car l'espace, par définition, n'est pas fini et donc un hypothétique gain, ne serait pas obligatoirement au détriment d'un autre acteur.

Si la carte individuelle étatique ne peut être jouée dans l'espace, seule la coopération reste possible. Ainsi, les articles IX, X et XI⁴⁹ dressent la coopération dans le domaine spatial comme

45 Article II du Traité sur l'espace, *op. cit.*, disponible à l'annexe 1.

46 GOROVE Stephen. « Interpreting Article II of the Outer Space Treaty », *Fordham Law Review*, Vol. 37, N° 3, mars 1969, pp. 352-353.

47 Entretien avec Isabelle Sourbès-Verger, voir annexe 17.

48 WALTZ Kenneth, *Man, the State and War: a theoretical analysis*, New York, Columbia University Press, 3^{ème} éd., 2001, p. 203.

49 Articles IX, X, XI du Traité sur l'espace, *op. cit.*, disponibles à l'annexe 1.

grand principe de l'exploration et de l'utilisation de l'espace. L'article IX présente de nombreux points saillants au regard de la coopération qui doit se mettre en place au sein de l'espace. Ainsi, « les États parties au Traité devront se fonder sur les principes de la coopération et de l'assistance mutuelle et poursuivront toutes leurs activités dans l'espace [...], en tenant dûment compte des intérêts correspondants de tous les autres États parties au Traité »⁵⁰. De plus, les parties doivent tenir compte lors du développement de leurs missions d'exploration et d'utilisation de l'espace, du possible impact que ces programmes pourraient avoir sur ceux des autres pays. On peut voir le caractère très différent du Traité par rapport aux relations terrestres que peuvent entretenir les États sur Terre comme par exemple au principe de Souveraineté grâce auquel un gouvernement est libre de conduire les activités comme bon lui semble dans les limites de son territoire.

La question des intérêts des parties signataires du Traité, telle qu'exposée à l'article XI permet de faire le lien avec le cadre théorique constructiviste. En effet, les intérêts des acteurs ne peuvent être déduits que lorsque l'on connaît l'identité des acteurs, comme Alexander Wendt le démontrait⁵¹. Ces éléments vont être développés dans des parties dédiées⁵².

L'article XI consacre le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de son Secrétaire général⁵³. Les États qui conduisent des activités spatiales d'exploration ou d'utilisation de l'espace sont tenus, dans la mesure du possible, d'en informer le Secrétaire général, le public et la communauté scientifique. Seraient, alors, dévoilées la nature, la conduite, les lieux et les résultats des activités spatiales entreprises et cette publicité aurait pour vertu de favoriser l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace. Le Secrétaire général a la responsabilité de diffuser les renseignements de manière effective auprès des parties concernées⁵⁴. Ainsi, on peut voir que la coopération dans le domaine spatial ne se veut pas simplement bilatérale mais bien multilatérale car elle ne se limite pas aux seules nations spatiales et s'ouvre au public et au monde scientifique. De plus, l'O.N.U. a un rôle central dans les relations spatiales. Le « Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes » mais également d'autres documents tels que des traités des Nations Unies ou des principes adoptés par l'Assemblée générale de l'O.N.U. ont été pris au sein de cette organisation mondiale. Les derniers documents cités doivent être perçus comme des

50 Article IX du Traité sur l'espace, *op. cit.*, disponible à l'annexe 1.

51 WENDT Alexander, *Social Theory of International Politics*, *op. cit.*, p. 231.

52 Cf. *infra*, les parties 5.1.2., 5.2.2., 5.3.2., 5.4.2., relatives aux intérêts des différents acteurs étudiés.

53 Article XI du Traité sur l'espace, *op. cit.*, disponible à l'annexe 1.

54 *Ibid.*

compléments au Traité⁵⁵. L'Organisation des Nations Unies se reconnaît même un rôle prépondérant en ce qui concerne le développement et la codification du droit régissant le domaine spatial⁵⁶. Ainsi, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'O.N.U. et le Sous-Comité juridique ont été créés et s'attellent à cette fin.

Enfin, bien qu'il semble indéniable que le Traité sur l'espace a joué et joue toujours un rôle important en tant que cadre des relations spatiales internationales et que ses principes restent des points de référence nécessaires pour l'exploration et l'utilisation de l'espace. Il ne faut, cependant, pas non plus surévaluer son poids et sa prédominance. Sans rentrer dans le détail des faiblesses structurelles des instruments légaux que peuvent représenter les textes des Nations Unies, René Pischel rappelle très justement que « it comes from really high level »⁵⁷. Les traités ne sont que des grands principes face à la réalité des négociations et coopérations internationales ; ce ne sont pas ces types de textes qui sont les vrais incitants à la coopération. De ce fait, il faut chercher d'autres éléments structurels au domaine spatial malgré le fait que « given the rapid evolution of space activities and the evident lack of appetite of the member States of COPUOS⁵⁸ to discuss new legally binding treaties, the guidelines present a pragmatic way to address this pressing issue »⁵⁹.

4.2. Les missions d'exploration civiles et scientifiques, élément central des relations

Au-delà du Traité sur l'espace, une attention doit être portée au caractère des programmes et des missions spatiales développés par les acteurs.

L'étude entreprise se concentre uniquement sur les programmes spatiaux civils, en opposition aux programmes spatiaux militaires. Ces derniers ne sont pas interdits par le Traité

55 Organisation des nations unies, *Traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique: texte et état des traités et des principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies*, 2002, page VI, disponible à l'adresse suivante :

<http://www.unoosa.org/pdf/publications/STSPACE11F.pdf> (consulté le 27 mai 2020).

56 *Ibid.*, page V.

57 Entretien avec René Pischel, voir annexe 11.

58 Anagramme anglais pour the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space, en français le Comité des Nations unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

59 MARTINEZ Peter, JANKOWITSCH Peter, SCHROLG Kai-Uwe, DI PIPPO Simonetta, OKUMURA Yukiko, « Reflections on the 50th Anniversary of the Outer Space Treaty, UNISPACE+50, and Prospects for the Future of Global Space Governance », *Space Policy*, Vol. 47, 2019, p. 29.

puisque l'article IV n'interdit seulement que les armes nucléaires, les armes de destructions massives, les essais d'armes et les déploiements militaires dans l'espace⁶⁰. Bien que pour le reste, des activités militaires sont envisageables et sont de plus en plus au cœur de nombreuses préoccupations⁶¹. Ainsi, l'exploration spatiale se doit d'être pacifique, scientifique mais surtout au bénéfice de tous dans la plus large mesure possible.

Les acteurs pris en considération dans le cadre de cette étude, à savoir la Russie, l'Union Européenne, l'Agence Spatiale Européenne et les États-membres de ces deux dernières institutions internationales, ont développé des programmes spatiaux tant militaires que civils. Les coopérations en termes militaires sont limitées, voire inexistantes, tant le sujet est sensible, mais surtout à cause des sanctions économiques prises depuis 2014 et la crise en Ukraine. Les exportations et importations d'armes russes sont interdites tout comme les exportations de biens à double usage vers la Russie⁶². Le contexte politique entre les deux blocs est développé ultérieurement⁶³.

Ainsi, les relations entre les partenaires se limitent encore plus à des domaines scientifiques et civils puisqu'il n'est plus possible de développer des programmes d'utilité militaire au regard des sanctions européennes prises à l'encontre de la Russie.

Par contre, il est intéressant de constater que les sanctions se limitent aux biens à double usage (en anglais *dual-use*) ayant seulement des fins militaires. Ce point a son intérêt dans le secteur spatial car les lanceurs/fusées nécessaires à toute mission dans l'espace sont des technologies à double usage : s'ils peuvent transporter des satellites à des fins civiles, ils peuvent aussi servir à des fins militaires et devenir des missiles servant au transport d'armes de destruction massive⁶⁴. L'utilisation d'une technologie à des fins soit civiles, soit militaires, et donc son possible double usage peut être mis en avant avec les lanceurs russes Rokot, qui ne sont que la reconversion des Missiles Balistiques Intercontinentaux (M.B.I.) soviétiques UR-100N. On voit donc bien le caractère sensible de cette technologie et l'importance de l'identification de son usage final. Les sanctions européennes différencient domaine militaire et civil : une interdiction stricte du transfert de technologies à double usage vers la Russie impacterait grandement les lanceurs civils. Or, la

60 Article IV du Traité sur l'espace, *op. cit.*, disponible à l'annexe 1.

61 Agence TASS, *À Genève, Lavrov parlera du danger du terrorisme chimique et de la militarisation de l'espace*, 24 février 2020 [Traduction personnelle] (Агентство ТАСС, *Лавров в Женеве расскажет об опасности химического терроризма и милитаризации космоса*), disponible à l'adresse suivante : <https://tass.ru/politika/7828353> (consulté le 27 mai 2020).

62 Union Européenne, *Mesures restrictives de l'U.E. en réaction à la crise en Ukraine*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/sanctions/ukraine-crisis/> (consulté le 27 mai 2020).

63 *Cf. infra.*, la partie 4.5. sur le contexte diplomatique des relations entre l'Europe et la Russie.

64 MICHEL Quentin, PAILE Sylvain, TSUKANOVA Maryna, VISKI Andrea, *Controlling the Trade of Dual-Use Goods : A Handbook*, Bruxelles, P.I.E. -Peter Lang, 2013, p. 72.

distinction établie permet la poursuite des relations tant scientifiques que commerciales entre les partenaires européens et russes, d'une part, car elle était nécessaire pour mener à bien le projet commun ExoMars⁶⁵ et, d'autre part, la Commission Européenne avait la volonté politique de ne pas impacter les programmes⁶⁶, « pourqu'il n'y ait pas de problèmes pour continuer à échanger »⁶⁷.

Cette exception dans les sanctions souligne l'importance du caractère civil des relations entre les parties prenantes puisque les sanctions européennes ont voulu préserver le secteur civil. Ce fait cadre les relations entre les parties car c'est cette nature civile, scientifique et commerciale qui est le moteur des rapports entre les Européens et les Russes. Si la science semble un élément logique quant à l'exploration spatiale, les considérations commerciales sont tout aussi importantes. Une des collaborations symboliques russo-européennes concerne l'implantation du lanceur russe Soyouz à Kourou, base de lancement européenne en Guyane française. Cette coopération permet de satisfaire des objectifs des parties, surtout commerciaux, tant pour la Russie qui peut vendre ses lanceurs que pour les Européens qui, via la société Arianespace, élargissent leur gamme de lanceurs et répondent à toutes les demandes du marché⁶⁸.

4.3. Le poids de l'interdépendance entre acteurs

Comme présenté ci-dessus, les acteurs russes et européens entretiennent des relations spatiales étroites sur le plan scientifique et même commercial. Ces relations sont d'un tel niveau que, pour certains programmes et projets, les parties sont en interdépendance, ce qui veut dire que sans la participation de l'un, l'autre ne peut poursuivre ses activités. Cette situation fait perdre une partie de son autonomie à l'acteur, bien que ces collaborations se fassent dans l'espoir de gains réciproques dépassant les pertes liées à l'interdépendance⁶⁹. Ce haut niveau d'intégration peut être le fruit de circonstances extérieures, pour la Station Spatiale Internationale en ce qui concernait l'envoi des cosmonautes, ou plutôt d'une volonté de travailler ensemble et d'utiliser les technologies des partenaires, comme c'est le cas pour le programme ExoMars.

La Station Spatiale Internationale est un des projets les plus ambitieux et importants de l'histoire de l'exploration spatiale, que ce soit en matière de technologie, de réalisation ou de

65 Entretien avec Karl Bergquist, voir annexe 13.

66 Entretien avec Sandro d'Angelo et Pieter de Smet, voir annexe 15.

67 Entretien avec Isabelle Sourbès-Verger, voir annexe 17.

68 INGOLD Olivier, « Soyuz in French Guiana : A strategic perspective », *Space policy*, Vol. 22, 2006, pp. 147-148.

69 KEOHANE Robert O., NYE Joseph S., *Power and interdependence*, Longman, New York, 2000, p. 8.

coopération internationale. En effet, de nombreux acteurs participent à ce programme dont la Russie et l'Agence Spatiale Européenne tout comme les États-Unis, le Canada et le Japon. Chaque partie a un rôle bien défini dans la mise en place et l'usage de la station. À partir de décembre 1993, la Russie a été invitée à participer au développement de la Station, les négociations, quant à elles, débutent officiellement en mars 1994⁷⁰ pour se clôturer en janvier 1998 avec la signature par les parties de l'Accord intergouvernemental relatif à la Station Spatiale Internationale (en anglais International Space Station InterGovernmental Agreement, I.S.S.-I.G.A.). Le rôle et la contribution de chaque acteur sont bien définis et il est clair que les États-Unis ont un rôle prépondérant avec la N.A.S.A. qui cherchait à « leading through cooperation »⁷¹. L'incorporation de la Russie a donné à cette dernière un rôle capital, « critical path »⁷², avec la fourniture de nombreux éléments de la station⁷³ qui a quelque peu redéfini la pyramide d'importance des parties. De plus, avec la mise à la retraite des navettes américaines en 2011, seuls les Russes étaient capables d'envoyer des femmes et des hommes dans la Station Spatiale Internationale. Cette dépendance vis-à-vis de la Russie pour cette fonction vitale s'est imposée d'elle-même. Il est à noter que, si les autres acteurs sont dépendants de la Russie, cette dernière reste tributaire de nombreuses technologies et de commandes de ses partenaires car le pays est, comme l'indique Xavier Pasco, « un prestataire de services »⁷⁴ pour les envois de cosmonautes dans l'espace. C'est donc là une belle illustration de l'interdépendance entre les différents acteurs impliqués dans la Station.

Un autre exemple de cette interdépendance est apporté par le programme ExoMars, où sont partenaires l'E.S.A. et la Russie, au travers de Roscosmos. Avec l'envoi d'un astromobile (rover) sur Mars, ce programme étudie la planète Mars et vise à déterminer si la vie y a été présente⁷⁵. Dans ce projet, dont le lancement est prévu pour 2022, l'intégration mutuelle est importante car Roscosmos fournira les lanceurs et l'engin de descente sur Mars⁷⁶. Ainsi, les deux parties ont un rôle très capital l'une pour l'autre. Mener un tel projet à bien amènera des bénéfices scientifiques

70 YAKOVENKO A., « The intergovernmental agreement on the International Space Station », *Space policy*, Vol. 15, 1999, p. 80.

71 SADEH Eligar, « Technical, organizational and political dynamics of the International Space Station program », *Space policy*, Vol. 20, 2004, p. 174.

72 BRONIATOWSKI David André et al., « A framework for evaluating international cooperation in space exploration », *op. cit.*, p. 183.

73 SADEH Eligar, « Technical, organizational and political dynamics of the International Space Station program », *op. cit.*, p. 183.

74 PASCO Xavier dans une interview pour la radio France Culture, le 6 mars 2019, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.franceculture.fr/emissions/les-enjeux-internationaux> (consulté le 29 mai 2020).

75 Agence Spatiale Européenne, *What is ExoMars?*, disponible à l'adresse suivante :

http://www.E.S.A.int/Science_Exploration/Human_and_Robotic_Exploration/Exploration/ExoMars/What_is_ExoMars (consulté le 28 mai 2020).

76 ROSA P., EHRENFREUND P., HORNECK G., THIELE G., « European space research in support of international partnership », *Space policy*, Vol. 29, 2013, p. 235.

tant pour les Russes que pour les Européens et permettra également de diminuer les coûts nécessaires à la réalisation d'une telle mission si elle avait dû se faire sans l'autre⁷⁷. L'on peut donc bien dire que les deux parties sont dans une situation d'interdépendance comme le souligne Karl Bergquist :

« C'est un projet en coopération, une coopération entière, l'intégration des deux équipes russes et européennes. Pour travailler ensemble et dans le cadre de ce projet, c'est, évidemment, comme tout projet complexe, c'est... mais on travaille bien, les deux... disons, les deux côtés travaillent très très bien ensemble sur ce projet »⁷⁸

Ainsi, ces situations d'interdépendance entre parties prenantes dans certains projets spatiaux sont des éléments structurels de leurs relations et forment même un point majeur de celles-ci. En effet, si les acteurs n'entretenaient pas cette interdépendance, leurs relations et leurs projets nationaux seraient diminués.

4.4. Les spécificités propres aux coopérations spatiales internationales

Le développement de programmes spatiaux nécessite du temps, des ressources importantes mais aussi, dans le cadre de programmes internationaux, des documents ou traités formels permettant la coopération ce qui influence les relations que les parties entretiennent.

Premièrement, la temporalité spatiale est particulièrement longue en comparaison avec celle d'autres secteurs car de l'idée à la réalisation finale du programme, des années voire des décennies doivent être nécessaires. Prenons l'exemple de la Station Spatiale Internationale. Les premières discussions entre les partenaires occidentaux ont eu lieu à partir de 1983 alors que la Russie ne fut intégrée au projet qu'en 1994⁷⁹, et la station a été achevée en 2011, soit 28 ans après la proposition initiale des Américains. Quant au programme ExoMars, auquel la Russie a officiellement pris part en 2012, sa première partie a permis la mise en orbite d'instruments en 2016 alors que l'envoi de l'astromobile n'aura pas lieu avant en 2022⁸⁰ soit dix ans après la signature des documents relatifs à

77 KEOHANE Robert O., NYE Joseph S., *Power and interdependence*, *op. cit.*, p. 8.

78 Entretien avec Karl Bergquist, voir annexe 13.

79 YAKOVENKO A., « The intergovernmental agreement on the International Space Station », *op. cit.*, pp. 79-80.

80 Agence Spatiale Européenne, *C'est en 2022 qu'ExoMars décollera pour la planète rouge*, 12 mars 2020, disponible à l'adresse suivante : http://www.E.S.A..int/Newsroom/Press_Releases/C_est_en_2022_qu_ExoMars_decollera_pour_la_planete_rouge (consulté le 28 mai 2020).

la coopération. Cette idée que la temporalité joue un rôle est aussi soulignée par Isabelle Sourbès-Verger⁸¹ mais également Ivan Moïseev⁸².

Notons aussi que le développement de programmes spatiaux représente un budget particulièrement élevé. À titre d'exemple, le programme ExoMars pour le côté européen du projet était estimé à 1,3 milliards d'euros pour les lancements⁸³. Ces investissements conséquents, souvent publics, visent le long terme.

Comme on l'a vu, les rapports entre les acteurs se font de manière formelle par la signature de traités. Par exemple, la Station Spatiale Internationale est régie par un accord international mettant en place les relations entre les parties. Le retrait d'un acteur ne peut se faire que sous certaines conditions (dont la tenue de consultations) car, au regard de l'interdépendance, un retrait entraînerait des pertes très importantes pour tous⁸⁴. Les relations entre les États-membres des institutions européennes et la Russie sont aussi structurées par la signature de traités internationaux. Ainsi, un « Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la Fédération de Russie, relatif à la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, ainsi qu'à l'Annexe »⁸⁵ a été signé et ratifié ce qui leur permet de développer des relations bilatérales de manière structurée. Comme le note Jean-François Mayence pour le niveau belge, « c'est un peu un gros bazar qui ne sert pas à grand-chose »⁸⁶. La négociation des accords entre les parties nécessite un certain temps ; c'est tout spécialement le cas pour l'Agence Spatiale Européenne qui dépend de ses États-membres et doit obtenir leur approbation⁸⁷. La production de documents légaux internationaux régulant les relations, mais également des programmes spatiaux communs, dénote de l'importance de ces derniers et du nécessaire engagement formel des parties prenantes⁸⁸.

Ainsi, les relations spatiales internationales, au regard de la temporalité, des frais engagés dans le développement et la réalisation des programmes tout comme la négociation d'accords internationaux, démontrent une nécessaire vision à long terme des acteurs et une confiance

81 Entretien avec Isabelle Sourbès-Verger, voir annexe 17.

82 Entretien avec Ivan Moïseev, voir annexe 10.

83 Agence Spatiale Européenne, *ExoMars Frequently asked questions*, disponible à l'adresse suivante : https://www.E.S.A..int/Science_Exploration/Human_and_Robotic_Exploration/Exploration/ExoMars/ExoMars_frequently_asked_questions (consulté le 28 mai 2020).

84 YAKOVENKO A., « The intergovernmental agreement on the International Space Station », *op. cit.*, p. 84.

85 Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la Fédération de Russie relatif à la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, et à l'Annexe, signés à Moscou le 20 décembre 2000, (M. B. du 8 mars 2006).

86 Entretien avec Jean-François Mayence, voir annexe 16.

87 Entretien avec Karl Bergquist, voir annexe 13.

88 *Loc. cit.*

mutuelle. En cas de non-respect des accords, les parties risquent de perdre non seulement la confiance de leurs partenaires, de potentiels autres partenaires mais également l'investissement consenti au développement du programme et les résultats attendus de son accomplissement.

4.5. Le contexte diplomatique des relations entre l'Europe et la Russie

Le dernier point à mettre en avant dans la structure des relations spatiales entre l'Europe et la Russie est le contexte diplomatique. Il est impossible d'évoquer les relations entre les deux entités sans mentionner les difficultés et les tensions qui existent sur le plan politique.

La question du contexte général des relations entre les deux protagonistes a été posée à chacune des huit personnes interrogées. Toutes ont reconnu certaines difficultés, en voici quelques exemples :

« Je dirais que, par une banalité, les relations entre l'Europe et la Russie sont compliquées. Elles sont compliquées, sans doute sur un fond de méfiance mutuelle et puis évidemment, aussi pour des raisons objectives qui limitent les zones d'intérêt commun entre l'Europe et la Russie puisque finalement il y a actuellement plus d'éléments de désaccord que d'éléments de convergence »⁸⁹.

« Globalement, la Russie se dirige vers l'isolationnisme, la manifestation de l'indépendance et dans l'économie, vers la substitution aux importations [...] J'espère qu'on est encore loin du rideau de fer, mais le pouvoir actuel a une orientation générale d'un retour en arrière aux années 80, c'est évident. D'autre part on ne peut pas s'isoler de l'Europe comme de l'Amérique, chez nous l'Amérique est considérée comme l'ennemi n°1 »⁹⁰.

« C'est une très bonne question, surtout posée pour l'instant parce que je crois que nous sommes dans une phase, un petit peu un tournant, parce que l'Europe elle-même est assez je ne vais pas dire fracturée, disons est assez diversifiée dans ces approches »⁹¹.

89 Entretien avec Isabelle Sourbès-Verger, voir annexe 17.

90 Entretien avec Vitalii Egorov, voir annexe 12 [Traduction personnelle] (« Глобально, Россия сейчас двинулась в сторону такого изоляционизма, демонстрации независимости и в экономике путем импортозамещения[...] До железного занавеса, я надеюсь еще далеко, но общая ориентация нынешней власти к такому откату, что было в 80е годы, оно очевидно, но с другой стороны от Европы нельзя отгородиться как от Америки, это у нас Америка объявлена врагом номер 1 »).

91 Entretien avec Jean-François Mayence, voir annexe 16.

Ainsi, les difficultés dans les relations entre les parties sont complexes et les étudier de manière complète n'est pas envisageable dans le cadre de ce travail. Nous ne réalisons ici qu'une étude succincte du contexte, où seuls les éléments capitaux, tels que la fin de l'U.R.S.S. (Union des Républiques Socialistes Soviétiques), le tournant des années 2000 avec l'arrivée au pouvoir de Vladimir V. Poutine et, enfin, les événements d'Ukraine de 2013 et leurs conséquences. Ces trois faits marquants correspondent aux premières hypothèses émises pour appréhender les relations entre l'Europe et la Russie, du point de vue russe, mais au fur et à mesure des recherches et des interviews, ces éléments se sont révélés être insuffisants pour répondre à la problématique. Néanmoins, ils ne permettent pas à eux seuls de comprendre les relations russo-européennes. Ils restent des facteurs explicatifs importants qu'il convient d'intégrer correctement au reste de la structure avec les autres éléments développés, tels que ceux présentés ci-dessus. Le choix des trois périodes mises en avant représentaient des changements politiques majeurs pour les deux parties, à commencer par les années nonante du siècle passé.

L'éclatement de l'Union soviétique en décembre 1991 crée un *momentum* dans l'Histoire car cet événement met fin à la Guerre froide, conflit qui divisait le monde en deux blocs depuis la sortie de la Seconde Guerre mondiale. La lutte, tant idéologique que diplomatique se voulait totale et constante à tous points de vue, y compris dans le domaine spatial, « no cost seemed too high ; no opportunity to “best” the other seemed too slight »⁹². Le changement de paradigme inhérent à la fin de la Guerre froide ouvre de nouvelles opportunités entre les parties. Dans le secteur spatial, citons la création de la Station Spatiale Internationale⁹³, mais également les dialogues pour l'intégration, sous un statut spécial de la Russie en 1994, bien qu'ils n'aient pas abouti⁹⁴.

De l'autre côté de l'ancien rideau de fer, au même moment, l'Europe se construit et passe un cap important quand les pays de la Communauté économique européenne s'accordent à transformer l'édifice en Union Européenne. Cette métamorphose donne à l'Union de plus grandes capacités dans le domaine des relations internationales avec la P.E.S.C.⁹⁵. ; elle a ainsi la volonté de devenir un acteur politique et non plus simplement économique. C'est ainsi qu'en 1997, l'U.E. conclut avec la Russie un Accord de Partenariat et de Coopération (A.P.C.) pour la création de quatre espaces

92 LAUNIUS Roger D., « United States Space Cooperation and Competition : Historical Reflections », *Astropolitics*, 2009, Vol. 7, N° 2, p. 90.

93 FACON Isabelle, SOURBÈS-VERGER Isabelle, « Le secteur spatial russe. Entre ouverture à l'international et souveraineté nationale », *op. cit.*, p. 51.

94 Entretien avec Isabelle Sourbès-Verger, voir annexe 17.

95 Politique Etrangère et de Sécurité Commune de l'Union Européenne.

communs⁹⁶. Ainsi des relations formelles et établies dans un traité international sont fixées entre l'U.E. nouvellement dotée de nouvelles compétences et la Russie en transition.

Après la fin de l'U.R.S.S. et la reconnaissance de l'indépendance des républiques constitutives de l'Union soviétique, les cartes sont redistribuées entre l'Europe occidentale et la Russie quant à l'influence exercée sur ces nouveaux pays. Ceci aura, dans les années suivantes, des effets et créera des tensions autour des projets proposés par les deux acteurs avec la politique orientale de l'Union et l'Union économique eurasiatique de la Russie⁹⁷.

Le tournant du millénaire apporte ses évolutions dans le cadre international. L'arrivée au pouvoir de Vladimir V. Poutine constitue un événement majeur pour la Russie car tant sur le plan interne qu'externe, le nouveau président va chercher à imposer des nouvelles doctrines politiques et diplomatiques. Après la perte de la moitié de son Produit Intérieur Brut (PIB), la Russie doit se reconstruire économiquement mais également résoudre les conflits internes qui déstabilisent le pays. La doctrine diplomatique sera adaptée afin de répondre au premier défi économique⁹⁸ alors que l'usage massif de la force sera utilisé pour résoudre la guerre en Tchétchénie. Les efforts consentis dans années nonante portent leurs fruits en ce début de millénaire avec une embellie économique due aux privations⁹⁹, mais surtout à l'augmentation des cours du gaz et du pétrole et à la politique active du gouvernement dans ce secteur¹⁰⁰. Le Président considère que « La Russie fut, est, et sera toujours une superpuissance »¹⁰¹ et qu'elle doit donc agir en tant que tel au niveau international. C'est durant les premières années de son mandat que les tensions vont commencer à émerger entre la Russie et ses voisins directs : en Ukraine en 2004 avec la Révolution Orange, mais surtout lors de la guerre entre la Russie et la Géorgie en 2008¹⁰². Ces événements ont évidemment influencé les relations entre ces pays mais ils ont également pesé sur les relations avec les partenaires occidentaux, voisins directs de la Russie.

Du côté européen, on assiste principalement à des élargissements successifs vers l'est : l'Union Européenne, intègre les anciennes républiques socialistes alliées de Moscou et l'E.S.A. fait de même avec l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République Tchèque et la Roumanie.

96 À savoir, un espace économique, un espace de liberté, sécurité et justice, un espace de sécurité extérieure et un espace de recherche, éducation et culture.

97 LEFORT Philippe, « La crise ukrainienne ou le malentendu européen », *Politique étrangère*, 2014, pp. 110-111.

98 BACHKATOV Nina, « La Russie et sa nouvelle stratégie de puissance mondiale », dans SANTANDER Sebastian (dir.), *L'émergence de nouvelles puissances: vers un système multipolaire ?*, 211-212.

99 ALEKSASHENKO Serguey, « Russia's economic agenda to 2020 », *International Affairs*, 2012, Vol. 88, N° 1, p. 35.

100 BACHKATOV Nina, « La Russie et sa nouvelle stratégie de puissance mondiale », *op. cit.*, p. 213.

101 *Ibid.*, p. 208

102 Bien qu'au déclenchement de la guerre, le président russe était Dmitrii A. Medvedev.

Directement liés aux évolutions des zones d'influence, ces remaniements ont naturellement augmenté les tensions entre l'Europe et la Russie¹⁰³.

Enfin, sans rentrer dans le détail des événements toujours bien présents en Ukraine depuis la fin de l'année 2013, à savoir les manifestations de Maïdan, la guerre civile dans le Donbass et le statut de la Crimée. Force est de constater que les relations entre l'Europe et la Russie ont atteint un point historiquement bas depuis la fin de la Guerre froide. L'Union Européenne a pris une série de sanctions à l'encontre de la Russie et certains de ses officiels. Ainsi, Dmitrii O. Rogozine, qui n'est autre que le directeur général de Roscosmos, l'interlocuteur de premier plan pour les discussions des relations spatiales entre l'Europe et la Russie¹⁰⁴, a vu ses avoirs gelés et s'est fait signifier une interdiction d'entrée sur le territoire européen depuis 2014¹⁰⁵. Ces sanctions ont été suivies de contre-sanctions russes (avec l'établissement d'embargos sur des produits européens). Tous ces événements ont eu de lourdes conséquences politiques, mettant à l'arrêt de nombreux dialogues entre l'Union Européenne et la Russie dans plusieurs secteurs¹⁰⁶ mais également des répercussions économiques dues aux diminutions d'échanges entre les parties.

4.6. La structure spatiale internationale : une réalité protéiforme

Comme nous l'indiquions dans notre approche du constructivisme des relations internationales, l'étude de la structure dans laquelle les acteurs évoluent s'avère nécessaire et précieuse pour comprendre, en partie, les rapports qu'entretiennent Européens et Russes. C'était l'objet de cette première section du travail, qui soulignait des éléments saillants de la structure spatiale. Nous le montrions dans ces dernières pages, les relations politiques entre l'Europe et la Russie sont compliquées et ont subi une forte dégradation au fil des décennies suivant la chute de l'U.R.S.S. Par contre, le Traité sur l'espace, le caractère civil et scientifique des missions spatiales, l'interdépendance entre les acteurs et les spécificités des programmes spatiaux, pourraient expliquer la poursuite des relations entre certaines parties prenantes européennes et russes. Il serait prématuré

103 LEFORT Philippe, « La crise ukrainienne ou le malentendu européen », *op. cit.*, p. 112.

104 Agence Spatiale Européenne, *C'est en 2022 qu'ExoMars décollera pour la planète rouge*, 12 mars 2020, disponible à l'adresse suivante : http://www.E.S.A..int/Newsroom/Press_Releases/C_est_en_2022_qu_ExoMars_decollera_pour_la_planete_rouge (consulté le 28 mai 2020).

105 Union Européenne, *Mesures restrictives de l'U.E. en réaction à la crise en Ukraine*, *op. cit.*

106 Union Européenne, *Mesures restrictives de l'U.E. en réaction à la crise en Ukraine*, *op. cit.*

de tirer de telles conclusions avant d'avoir étudié les acteurs de ces relations. Nous nous y attachons dans les pages qui suivent.

5. Les acteurs des relations russo-européennes

L'étude des acteurs institutionnels des relations spatiales entre l'Europe et la Russie trouve également sa place dans le cadre théorique mobilisé. L'identité des acteurs, leur perception du monde qui les entoure ainsi que leurs intérêts sont mis en avant pour comprendre leur participation aux relations spatiales. Cette section se divise en quatre sous-sections, chacune étant consacrée à un acteur ou groupes d'acteurs étudiés. La première concerne l'Agence Spatiale Européenne, la seconde l'Union Européenne, la troisième est relative aux États-membres de ces organisations et plus particulièrement le cas de Belgique (ce choix s'explique par des raisons de proximité et d'accès aux informations). Enfin, la dernière partie est consacrée à la Russie. Ainsi, au sein du terme « Europe », sont regroupés les trois premiers acteurs, « les coopérations spatiales entre l'Europe et la Russie s'inscrivent dans un cadre européen complexe car à géométrie variable »¹⁰⁷ et que « an issue for Europe's international partners is the large number of persons and organisations they have to interact with »¹⁰⁸. Pour cela, il est nécessaire de considérer chaque acteur européen séparément afin d'identifier avec précision leurs similarités et différences et, au final, de comprendre la spécificité de l'Europe et la Russie. Pour chaque acteur, nous mettons en avant son identité car, comme, A. Wendt le déclare, on ne peut connaître ce qu'un protagoniste veut avant de savoir qui il est¹⁰⁹. Nous examinons aussi ses intérêts dans le domaine spatial civil qui sont saillants tant au regard de l'article XI du traité de l'espace¹¹⁰ que pour l'approche constructiviste ou également pour l'approche de Broniatowski et *al.* Enfin, nous analysons l'approche qu'ont les acteurs de la coopération spatiale internationale.

107 FACON Isabelle, SOURBÈS-VERGER Isabelle, « La coopération spatiale Russie-Europe, une entreprise inachevée », *Géoéconomie*, N°43, 2007, p. 70.

108 MATHIEU Charlotte, « Assessing Russia's space cooperation with China and India – Opportunities and challenges for Europe », *Acta Astronautica*, Vol. 66, 2010, p. 360.

109 WENDT Alexander, *Social Theory of International Politics*, *op. cit.*, p. 231.

110 Article XI du traité de l'espace, *op. cit.*, disponible à l'annexe 1.

5.1. L'Agence Spatiale Européenne/ E.S.A.

5.1.1. Qu'est-ce que l'E.S.A. ?

L'Agence Spatiale Européenne est une institution régionale et intergouvernementale dans le domaine spatial. Ceci veut dire qu'elle n'a pas vocation à devenir globale, qu'elle n'a pas d'autonomie d'action et que les États qui la constituent sont souverains au regard des décisions importantes de l'organisation. Ainsi, l'E.S.A. n'est pas indépendante dans les choix qu'elle pose et ce à la différence des autres acteurs des relations russo-européennes qui disposent d'une pleine ou partielle autonomie d'action.

L'Agence est le fruit d'une construction et d'une histoire qui commence en 1962 avec la création de l'E.L.D.O. (European Launcher Development Organisation) avec la tâche de développer des lanceurs européens, et l'E.S.R.O. (European Space Research Organisation) affecté à la mise au point d'engins spatiaux¹¹¹. Dès 1975, la fusion des deux structures a été nécessaire pour rationaliser et gagner en efficacité¹¹².

L'Agence se situe, dans les schémas de Broniatowski et *al.*, au plus haut niveau de coopération spatiale possible¹¹³. En effet, les États-membres ont décidé d'unir une partie de leurs forces et de leurs moyens au sein de l'E.S.A. afin de mener des projets plus ambitieux ensemble et de rationaliser les coûts. Ce type de regroupement de pays à des fins d'exploration spatiale est prévu dans le Traité de l'espace à l'article XIII¹¹⁴, donnant de la légitimité à l'Agence en tant qu'acteur spatial de rang international. L'E.S.A. est le lieu où coopèrent les différents États qui la constituent dans le domaine de l'exploration spatiale et de l'utilisation civile de l'espace et cette idée de travail mis en commun entre États est une caractéristique fondamentale de l'organisation comme le déclare Isabelle Sourbès-Verger¹¹⁵. De plus, l'Agence s'occupe de la recherche, du développement et de la réalisation des programmes spatiaux¹¹⁶ qu'elle propose ou qui lui sont proposés.

111 Agence Spatiale Européenne, *History of Europe in space*, disponible à l'adresse suivante:

http://www.E.S.A.int/About_Us/E.S.A._history/History_of_Europe_in_space (consulté le 28 mai 2020).

112 EITO-BRUN Ricardo, LEDESMA RODRIGUEZ Maria, « 50 years of space research in Europe: a bibliometric profile of the European Space Agency (E.S.A.) », *Scientometrics*, Vol. 109, p. 552.

113 BRONIATOWSKI David André et al., « A framework for evaluating international cooperation in space exploration », *op. cit.*, p.183.

114 Article XIII du Traité de l'espace, *op. cit.*, disponible à l'annexe 1.

115 Entretien avec Isabelle Sourbès-Verger, voir annexe 17.

116 Entretien avec Giulio Barbolani, voir annexe 14.

Comme nous l'avons vu, l'intergouvernementalité de l'organisation l'empêche de prendre seule des décisions importantes (par exemples, participer à des programmes internationaux ou approuver un nouveau programme européen de recherche). Ces décisions sont prises par les États-membres de l'E.S.A. mais également par l'Union Européenne pour les programmes qu'elle finance¹¹⁷. C'est là un autre trait significatif de l'Agence : la décision politique, celle qui nécessite des budgets, des choix à long terme ou encore des choix d'alliances, ne se fait pas de son propre chef. Cette absence de pouvoir politique est logique au regard de la mission de l'Agence qui consiste, avant toute autre chose, à réaliser des programmes spatiaux, ce qui nécessite des compétences techniques plutôt que politiques. L'idée que l'E.S.A. se trouve en dehors du jeu politique et diplomatique ne concernerait pas uniquement l'Agence mais également l'Europe en entier comme le déclare Karl Bergquist¹¹⁸ mais contredit par Sandro d'Angelo¹¹⁹.

L'Agence est composée de vingt-deux pays et entretient des relations formelles avec d'autres pays européens mais également avec le Canada au travers d'un accord de coopération. La Suisse et la Norvège ne sont pas des membres de l'Union Européenne mais font partie de l'E.S.A. alors que des pays tels que la Bulgarie ou Chypre ont des accords avec l'Agence sans en faire partie. Cette situation démontre que l'Europe, en tant que tel, est à géométrie variable¹²⁰ dans le domaine spatial. Tous ces éléments ont une influence sur les intérêts de l'Agence mais aussi sur sa perception de la coopération et de ses relations avec la Russie.

5.1.2. Quels sont les intérêts de l'E.S.A. ?

À propos des intérêts de l'E.S.A. dans le domaine spatial, il est important de rappeler le caractère intergouvernemental de l'institution ; ses compétences tout comme ses intérêts dépendent directement des traités, des décisions et des dotations que les États-membres émettent. Soulignons aussi que les activités spatiales sont inhérentes à l'Agence car elles constituent sa raison d'être. Les objectifs principaux sont :

« L'Agence a pour mission d'assurer et de développer, à des fins exclusivement pacifiques, la coopération entre États européens dans les domaines de la recherche et de la technologie spatiale

117 Cf. *infra.*, partie 5.2. sur l'Union Européenne.

118 Entretien avec Karl Bergquist, voir annexe 13.

119 Entretien avec Sandro d'Angelo et Pieter de Smet, voir annexe 15.

120 FACON Isabelle, SOURBÈS-VERGER Isabelle, « La coopération spatiale Russie-Europe, une entreprise inachevée », *op. cit.*, p. 70.

et de leurs applications spatiales, en vue de leur utilisation à des fins scientifiques et pour des systèmes spatiaux opérationnels d'applications »¹²¹.

Cet élément est également inclus dans le préambule de la Convention sur l'Agence Spatiale Européenne. L'accent mis sur le caractère pacifique des actions de l'Agence exclut l'E.S.A. du pan militaire et donc de tout objectif dans ce secteur. De plus, la mise en avant du caractère européen souligne l'intérêt de voir les pays du continent travailler ensemble pour la recherche et le développement de technologies spatiales. L'Agence joue un rôle central entre les différents acteurs qu'ils soient privés ou publics en conseillant et élaborant des politiques spatiales¹²². L'E.S.A. a donc tout intérêt à maintenir des programmes spatiaux ambitieux nécessitant un haut degré de coopération entre ses membres car cela justifie son rôle à l'échelle européenne en tant qu'initiatrice mais aussi en tant qu'organisme de mise en œuvre de ces projets. Les programmes en cours doivent aussi servir à la création d'une identité européenne comme le suggèrent Nicolas Peter et Katharina Stoffl¹²³. Les projets, bien qu'ils se doivent d'être ambitieux, ne peuvent se revendiquer uniquement sur le plan politique, pan qui ne fait pas partie des attributs de l'E.S.A. Elle se doit donc de les justifier et maximiser de les bénéfiques sur le plan scientifique, sociétal¹²⁴ mais également sur le plan économique¹²⁵. De plus, l'Agence est au centre d'un réseau d'entreprises dans le secteur spatial qui dépend en partie des programmes européens via ses projets, elle permet à ces industries de survivre et d'être compétitives¹²⁶. Enfin, en lien avec l'intérêt de maintenir l'Europe comme un acteur important des enjeux spatiaux, l'E.S.A. doit garantir à ses pays-membres l'accès à l'espace, élément central pour permettre le déploiement de programmes spatiaux qui ne dépendent pas uniquement d'autres partenaires¹²⁷.

121 Article II de la Convention portant sur la création d'une Agence Spatiale Européenne, signée à Paris le 30 mai 1975.

122 Entretien avec Giulio Barbolani, voir annexe 14.

123 PETER Nicolas, STOFFL Katharina, « Global space exploration 2025 : Europe's perspective for partnerships », *Space policy*, Vol. 25, 2009, p. 39.

124 Entretien avec Giulio Barbolani, voir annexe 14.

125 GIANNOPAPA Christina, ADRIAENSEN Maarten, ANTONI Ntorina, SCHROGL Kai-Uwe, « Elements of E.S.A.'s policy on space and security », *Acta Astronautica*, Vol. 147, 2018, p. 347.

126 Entretien avec Giulio Barbolani, voir annexe 14.

127 GIANNOPAPA Christina, ADRIAENSEN Maarten, ANTONI Ntorina, SCHROGL Kai-Uwe, « Elements of E.S.A.'s policy on space and security », *op. cit.*, p 347.

5.1.3. Quelle est l'approche de l'E.S.A. vis-à-vis de la coopération spatiale ?

Abordons à présent l'approche de la coopération et des relations dans le périmètre de l'Agence Spatiale Européenne. Le premier point à examiner concerne la coopération qui, comme stipulé dans le préambule, à l'article II et XIV, est au cœur du travail de l'E.S.A. L'institution a été créée dans l'optique de faire coopérer les États européens dans le domaine spatial¹²⁸ en unissant leurs forces et moyens dans des projets communs en vue du bénéfice de tous. Mais l'article XIV de la Convention prévoit aussi que l'Agence puisse coopérer avec des parties extérieures pour la réalisation de certains programmes. Ainsi, bien que l'E.S.A. soit avant tout européenne, « cooperation is natural for us and we always seek [...] projects which have mutual interests »¹²⁹. L'E.S.A. est impliquée dans de nombreuses relations établies entre les États-membres, l'Union Européenne et d'autres pays, dont la Russie, situation qui semble lui convenir car elle s'y développe depuis bientôt cinquante ans. Second point : les intérêts mutuels mentionnés par René Pischel ont trait au développement de programmes communs, comme le projet ExoMars, mais également à l'obtention de technologies d'un partenaire, comme c'est le cas de Soyouz à Kourou, où les coûts limités du lanceur russe sont utilisés par les Européens afin de garantir à Arianespace une gamme complète de fusées pour la commercialisation de l'envoi de technologies dans l'espace¹³⁰. Le troisième point concerne plus précisément les relations avec la Russie, qui fait partie des partenaires stratégiques de l'E.S.A.¹³¹. En effet, un accord lie les deux parties¹³² et l'Agence dispose d'un bureau faisant office de représentation permanente à Moscou depuis 1995. Les relations entre les deux partenaires ont été et restent importantes même si elles auraient pu être encore plus étroites si les discussions entre l'Agence Spatiale Européenne et la Russie avaient pu aboutir à l'inclusion de cette dernière à l'ensemble européen¹³³.

En reprenant le cadre théorique de ce travail, relevons que Broniatowski et *al.* mettent en avant, dans les paramètres politiques, les intérêts domestiques et internationaux du « primary

128 Article II de la Convention portant sur la création d'une Agence Spatiale Européenne, *op. Cit.*

129 Entretien avec René Pischel, voir annexe 11.

130 INGOLD Olivier, « Soyuz in French Guiana : A strategic perspective », *op. cit.*, p. 147-148.

131 Entretien avec Karl Bergquist, voir annexe 13.

132 Agence Spatiale Européenne, *Signature d'un nouvel accord de coopération et de partenariat entre l'E.S.A. et la Fédération de Russie*, 12 février 2003, disponible à l'adresse suivante : https://www.E.S.A.int/Space_in_Member_States/Belgium_-_Francais/Signature_d_un_nouvel_accord_de_cooperation_et_de_partenariat_entre_l_E.S.A._et_la_Federation_de_Russie (consulté le 28 mai 2020).

133 FACON Isabelle, SOURBÈS-VERGER Isabelle, « Le secteur spatial russe. Entre ouverture à l'international et souveraineté nationale », *op. cit.*, p. 56.

actor ». Pour l'E.S.A., on peut conclure que, sur le plan interne, la coopération peut se faire au bénéfice de certaines entreprises européennes, comme Soyouz par exemple, mais aussi pour satisfaire des besoins et influencer des partenaires¹³⁴. Sur le plan international, l'Agence Spatiale Européenne cherche à rester un acteur spatial de premier plan. La réalisation de programmes à la pointe et la participation à de nouvelles coopérations internationales permettent de rester au niveau avec ses partenaires et d'atteindre de plus grandes réalisations.

En ce qui concerne la structure, on peut voir que des cinq éléments mis en avant dans ce travail, le dernier, à savoir le contexte diplomatique entre l'Europe et la Russie a compliqué quelque peu les relations mais ne semble pas avoir eu un impact très notable sur la poursuite des programmes de coopération entre l'E.S.A. et la Russie selon René Pischel et Karl Bergquist¹³⁵. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que l'Agence n'est pas un organe politique et qu'elle se limite, d'une certaine manière, au développement et à la mise en place de programmes spatiaux. Les autres éléments de la structure, tels que les spécificités des programmes, la temporalité, le caractère civil et scientifique des relations s'appliquent, peut-être, avec plus de force aux rapports entre l'E.S.A. et la Russie que pour l'Union Européenne, qui est présentée dans la partie suivante.

134 PETER Nicolas, STOFFL Katharina, « Global space exploration 2025 : Europe's perspective for partnerships », *op. cit.*, p. 31.

135 Entretiens avec René Pischel et Karl Bergquist, voir annexes 11 et 13.

5.2. L'Union Européenne/ U.E.

5.2.1. Qu'est-ce que l'Union Européenne ?

Définir l'Union Européenne est compliqué tant le débat autour de son statut et de son identité reste vif. Il n'est pas possible ici d'introduire tous les aspects de l'institution, il est simplement fait présentation des éléments les plus pertinents. L'Union est un organisme *sui generis*, entre les organisations internationales intergouvernementales classiques et un État¹³⁶. Elle a la particularité d'être supranationale¹³⁷, ce qui lui permet, à la différence de l'E.S.A., de gérer des compétences de manière autonome vis-à-vis des États-membres¹³⁸. Elle est le fruit d'une construction de longue haleine qui a connu de nombreuses évolutions depuis le Traité de Rome de 1957 établissant la C.E.E. (Communauté Économique Européenne), jusqu'au Traité de Lisbonne de 2007 portant sur l'Union Européenne telle qu'elle existe actuellement. Elle a, au fil des traités, évolué d'une institution à caractère uniquement économique vers une union de plus en plus large, y compris sur le plan politique. Les compétences de l'Union vont de l'agriculture à des politiques de sécurité et de défense en passant par le domaine spatial. Son rôle peut varier significativement d'une compétence à l'autre. L'Union est composée de différentes institutions dont les principales sont le Conseil, la Commission, le Parlement et le Conseil de l'Union. Dans le cadre de ce travail, l'institution centrale est la Commission Européenne car elle propose et met en place les projets au sein du processus législatif européen. Ses compétences dans le domaine spatial ont été établies récemment par le dernier Traité, celui de Lisbonne via l'article 189 du T.F.U.E. (Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne). La Commission entretient des relations avec les États-membres via le « Space working party » afin de discuter du programme de l'U.E. dans le secteur spatial¹³⁹.

La présidente de la Commission Européenne, Ursula von der Leyen, a déclaré lors de sa prise de fonctions « My Commission will be a geopolitical Commission committed to sustainable

136 CINI Michelle, BORRAGAN Nieves, « Introduction », dans CINI Michelle, BORRAGAN Nieves, *European Union Politics*, Oxford University Press, Oxford, 5ème édition, 2016, p. 3.

137 Il faut comprendre le terme supranational comme « d'une autorité placée au-dessus des gouvernements de chaque pays ou au-dessus d'un groupe de pays ». Définition issue du Larousse, *supranational*, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/supranational/75562> (consulté le 28 mai 2020).

138 Entretien avec Giulio Barbolani, voir annexe 14.

139 Entretien avec Sandro d'Angelo et Pieter de Smet, voir annexe 15.

policies. And I want the European Union to be the guardian of multilateralism »¹⁴⁰. Elle indiquait ainsi que l'U.E. reste ouverte à la coopération multilatérale mais se veut forte sur le plan géopolitique. Cette vision semble rejoindre les positions de Mario Teló « la crise ukrainienne n'est pas la cause de la compétition entre l'U.E. et la Russie, mais la conséquence d'une potentielle rivalité géopolitique entre les deux acteurs qui devait tôt ou tard et indubitablement éclater »¹⁴¹. Enfin, il est à noter que la Commission est subdivisée en différentes Directions Générales (D.G.) dont deux traitant de l'espace. La première est DEFIS (DEFense Industry and Space) et la D.G. R&I (Research and Innovation). Leurs approches sont différentes, comme évoqué-ci dessous.

5.2.2. Quels sont les intérêts et objectifs de l'Union Européenne ?

Les compétences de l'Union Européenne sont délimitées par les traités qui la constituent. En effet, malgré son caractère supranational et l'autonomie d'action dont elle dispose dans de nombreuses compétences, l'U.E. ne peut agir en dehors de ces traités. Ainsi, c'est l'article 189 du T.F.U.E. qui donne une compétence à l'Union dans le domaine spatial en lui permettant d'élaborer une politique spatiale européenne. À l'exception d'une harmonisation des dispositions nationales¹⁴², l'U.E. prend les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs prévus par le Traité. Ces objectifs sont, pour le domaine spatial, les progrès scientifiques et techniques, la compétitivité industrielle et la mise en place d'autres politiques¹⁴³. La politique spatiale européenne telle qu'elle est mise en place actuellement par l'Union depuis 2016 se veut la concrétisation des objectifs présentés dans l'article. Cette politique se divise en quatre éléments principaux, le premier cherche la maximisation des avantages que représente l'espace pour la société et l'économie européenne. Le second vise à favoriser une industrie spatiale continentale mondialement compétitive et innovante. Cet objectif doit se réaliser par le biais de l'innovation, la recherche, l'esprit d'entreprise et la recherche de nouveaux débouchés commerciaux. Le troisième élément veut renforcer l'autonomie de l'Europe pour l'accès à l'espace et l'utilisation de l'espace de manière sécurisée. Enfin, le quatrième élément a trait au renforcement du rôle de l'Europe en tant qu'acteur mondial et à la promotion de la

140 Commission Européenne, *The von der Leyen: for a Union that strives for more*, 10 septembre 2019, disponible à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_19_5542 (consulté le 28 mai 2020).

141 TELÓ Mario, « L'U.E. : Quel acteur régional dans le monde multipolaire ? », dans SANTANDER Sebastian (dir.), *Concurrences régionales dans un monde multipolaire émergent*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2016, p. 224.

142 Article 189 §2 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, fait à Rome le 25 mars 1957.

143 *Ibid.*, article 189 §1.

coopération internationale¹⁴⁴. La conclusion du document insiste sur la nécessité pour l'Union de ne pas se laisser distancer, d'être un acteur spatial de premier plan. Elle souligne aussi que l'Europe¹⁴⁵ doit faire face aux défis mondiaux dans le secteur spatial et ainsi que d'augmenter le soutien de l'U.E. pour ce domaine¹⁴⁶.

Comme on l'a vu¹⁴⁷, la Commission Européenne est dotée de deux D.G. qui agissent dans le domaine spatial. Les intérêts de la D.G. R&I peuvent être reliés à ceux de la deuxième catégorie de la politique spatiale européenne. Alors que les objectifs d'autonomie et du renforcement du rôle de l'Europe comme acteur spatial se retrouvent plus au sein de la D.G. DEFIS. Ceci s'explique par la vision plus stratégique et les programmes sensibles qu'elle gère, à savoir Galileo, E.G.N.O.S. et Copernicus¹⁴⁸. Ces différences entre la D.G. DEFIS et R&I entraînent des approches variées par rapport aux relations spatiales avec la Russie comme cela est présenté ci-après.

5.2.3. Quelle est l'approche de l'Union Européenne vis-à-vis de la coopération spatiale ?

L'Union est un acteur nouveau dans le domaine spatial, il a fallu attendre 2009 pour qu'elle reçoive une réelle compétence à cet égard et qu'elle puisse obtenir un poids politique sur la scène internationale¹⁴⁹. Au regard de son évolution historique, elle s'est transformée progressivement en une Union de plus en plus politique pour arriver à la Commission actuelle, qui se revendique « Géopolitique ». Son approche des relations spatiales russo-européennes est marquée par sa construction et par les spécificités qu'elle présente par rapport aux autres acteurs de ces relations. Ainsi, pour revenir à Broniatowski et *al.*, les intérêts domestiques de l'Union dans le domaine de l'espace sont les retombées économiques substantielles, les bénéfices d'être à la pointe et les retours

144 Commission Européenne, *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions on Space Strategy for Europe*, COM (2016) 705 final, Bruxelles, le 26 octobre 2016, p. 11.

145 Le terme Europe doit être compris de la même manière que dans le cadre de ce travail, à savoir l'Union Européenne, l'Agence Spatiale Européenne et les États-membres.

146 ROSA P., EHRENFREUND P., HORNECK G., THIELE G., « European space research in support of international partnership », *op. ci.*, p. 237.

147 Cf. *supra*, 5.2.1. sur l'identité de l'Union Européenne.

148 Galileo est une constellation de satellites de géolocalisation européen équivalant au G.P.S. américain ; E.G.N.O.S. est l'acronyme de European Geostationary Navigation Overlay Service, donc la traduction française est Service Complémentaire Européen de Navigation par Satellites ; Copernicus est un programme européen de surveillance de la Terre.

149 NAJA Géraldine, « L'Espace européen après Lisbonne », *Géoeconomie*, n°61, 2012, p. 112.

positifs pour la société¹⁵⁰. Quant aux intérêts externes, on peut dire que la place de l'Union dans le monde importe le plus, avec l'objectif d'avoir une Europe plus autonome disposant d'un accès à l'espace (qu'elle voit comme ayant un fort potentiel pour le continent¹⁵¹) mais, surtout développer et maintenir son rôle d'acteur de premier plan. Néanmoins, pour l'Europe, ce rôle se réalise par le biais de la coopération internationale, comme repris dans l'élément numéro quatre de la Stratégie spatiale pour l'Europe.

Ainsi, dans notre cas d'étude, les relations entre l'U.E. et la Russie sont différentes en fonction de la D.G. et du pan du domaine spatial dont elle s'occupe. En effet, la D.G. DEFIS a coupé tous les dialogues qu'elle entretenait avec la Russie dès les événements survenus en Ukraine dès 2013, comme a pu le confirmer Sandro D'Angelo et Pieter de Smet¹⁵². Bien que les sanctions économiques et politiques prises à l'encontre de la Russie par l'Union Européenne ne couvrent pas le domaine spatial, les relations ont pris fin. De leur côté, les Russes ne sont plus « demandeurs » de rétablir ces liens¹⁵³. Par contre, les relations entre la Russie et la D.G. R&I se sont maintenues malgré les sanctions. L'exception accordée au spatial peut être un élément explicatif de la poursuite des relations¹⁵⁴ mais il faut aussi prendre en compte l'identité de la D.G. R&I qui s'occupe de recherche et développement, comme l'E.S.A. Tous les éléments de la structure internationale spatiale, semblent s'appliquer à l'approche de l'Union vis-à-vis de la Russie. Par contre, il est intéressant de remarquer que les D.G. ont des sensibilités pour certains éléments. Ainsi, pour la D.G. DEFIS, le contexte diplomatique a eu raison des relations avec la Russie alors qu'elles ont pu se maintenir avec la D.G. R&I, ce qui souligne l'importance de la coopération scientifique. De ce fait, l'approche de l'Union par rapport à la Russie est également à « géométrie variable », ce qui n'est pas le cas de l'E.S.A. Vis-à-vis de cette dernière institution, des coopérations étroites et nombreuses sont mises en place, avec les programmes Galileo, Copernicus et E.G.N.O.S.¹⁵⁵. Ces relations sont prévues par les Traités de l'Union¹⁵⁶ et l'U.E. entretient également des rapports étroits avec les États-membres lors des *Working Party on space*¹⁵⁷.

150 Commission Européenne, *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions on Space Strategy for Europe*, op. cit., p. 3.

151 *Ibid.*, p. 14.

152 Entretien avec Sandro d'Angelo et Pieter de Smet, voir annexe 15.

153 *Loc. cit.*

154 Commission Européenne, *Roadmap for EU-Russia S&T cooperation*, octobre 2018, p. 1.

155 Entretien avec Giulio Barbolani, voir annexe 14.

156 Article 189 §3 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, op. cit.

157 Conseil de l'Union Européenne, *Decision of the Permanent Representatives Committee (Part 1) establishing a Working Party on Space*, Bruxelles, le 5 novembre 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14274-2010-REV-1/en/pdf> (consulté le 28 mai 2020).

5.3. Les États-membres

5.3.1. Qui sont les États-membres ?

Dernière pointe du triangle des acteurs européens dans le domaine spatial, les États-membres semblent avoir un rôle quelque peu en retrait par rapport à ceux présentés précédemment. Pourtant, il est des plus centraux. Premièrement, nous relevons que la composition des organisations européennes ne se recoupe pas. Ainsi, vingt-deux pays font partie de l'Agence Spatiale Européenne alors que vingt-sept pays sont actuellement membres de l'Union Européenne¹⁵⁸. Les vingt-sept États de l'Union sont tous liés à l'E.S.A., soit en tant que membre (19 pays), soit avec le statut de membre associé (Slovénie) soit via un accord de coopération (8 pays plus le Canada). Trois pays sont membres de l'Agence mais ne font pas ou plus partie de l'Union Européenne, à savoir la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse. La présence ou non d'un État dans l'un, l'autre ou les deux institutions relève de sa souveraineté.

Dans le domaine spatial, comme dans d'autres, les pays européens se démarquent par leurs différences en matière de taille, de population ou de richesse, mais aussi en termes de capacités spatiales. Par exemple, la France est un acteur essentiel, tant par sa participation au budget de l'E.S.A. en termes d'infrastructures avec le centre spatial guyanais ; alors que, l'Estonie, de son côté, participe avec des moyens bien plus modestes¹⁵⁹. Étudier l'ensemble des pays européens dépasserait de beaucoup le cadre de ce travail, aussi nous limiterons-nous à examiner le cas de la Belgique. Ce choix s'explique par l'accessibilité des données et notre connaissance du pays, mais également par le fait que la Belgique peut se targuer d'être un membre fondateur, tant de l'E.S.A. que de l'Union Européenne. Enfin, la Belgique est le sixième contributeur net de l'Agence, considérée par certains comme « le plus petit des grands, le plus grand des petits »¹⁶⁰ pays européens dans le secteur spatial. Elle contribue à hauteur de 210 millions d'euros, ce qui

158 La participation aux programmes spatiaux européens du Royaume-Unis n'était pas encore définie mais d'après Sandro

d'Angelo, le pays ne pourrait plus prendre part aux programmes spatiaux européens.

159 Agence Spatiale Européenne, *Funding*, disponible à l'adresse suivante :

http://www.E.S.A.int/About_Us/Corporate_news/Funding (consulté le 28 mai 2020).

160 Agence Spatiale Européenne, *Belgique: « le plus petit des grands, le plus grand des petits »*, 2008, disponible à l'adresse suivante :

http://www.E.S.A.int/Space_in_Member_States/Belgium_-_Francais/Belgique_le_plus_petit_des_grands_le_plus_grand_des_p_etits (consulté le 28 mai 2020).

correspond à 4,3 % du budget de l'Agence. Cette participation importante aux projets européens s'explique par les capacités individuelles limitées de la Belgique : même si des programmes belgo-belges sont en développement¹⁶¹, elle ne peut par mener un programme spatial de grande ampleur en toute autonomie malgré des centres et industries de pointe dans le domaine qui sont reconnus internationalement¹⁶².

5.3.2. Quels sont les intérêts des États-membres ?

Les intérêts des États par rapport au domaine spatial varient grandement en fonction de leur identité, tel que soutenu par Alexander Wendt. À titre d'exemple, Broniatowski et *al.* présentent les intérêts d'un pays européen, l'Italie et ses intérêts¹⁶³. Ses objectifs domestiques seraient le prestige national, le maintien d'une force de travail technique, le développement économique, la démonstration de sa solidarité avec des alliés et l'influence sur la politique régionale dans le domaine spatial. La plupart de ces éléments semblent pouvoir s'appliquer à la Belgique. Toutefois, la notion de fierté nationale est discutable si l'on considère le contexte communautaire belge. Par contre, la solidarité avec ses partenaires représente un enjeu plus appréciable au vu des moyens du pays mais, surtout l'interdépendance qui existe dans les programmes européens.

Comme nous l'avons dit, même si la Belgique possède ses propres programmes, elle atteint la majeure partie de ses objectifs au travers de coopérations et d'organisations internationales dont principalement l'E.S.A.¹⁶⁴. Elle participe activement à de nombreux projets de l'Agence Spatiale Européenne et y investit des moyens importants. La position belge peut s'expliquer par un principe central des projets de l'Agence : « juste retour géographique » ou « *fair participation* »¹⁶⁵, qui prévoit que chaque pays qui participe financièrement dans un programme reçoivent un retour proportionnel via des contrats auprès de ses centres de recherche ou de ses industries. De ce fait, la participation à des missions permet de maintenir au sein du pays des compétences, des investissements et des emplois dans un secteur à très haute valeur ajoutée avec le « juste retour

161 Entretien avec Jean-François Mayence, voir annexe 16.

162 Gouvernement Fédéral Belge, *Accord entre Belgique et Russie*, le 19 septembre 2003, disponible à l'adresse suivante : <https://news.belgium.be/fr/accord-entre-belgique-et-russie> (consulté le 28 mai 2020).

163 BRONIATOWSKI David André et al., « A framework for evaluating international cooperation in space exploration », *op. cit.*, p. 185.

164 Entretien avec Jean-François Mayence, voir annexe 16.

165 Entretien avec Giulio Barbolani, voir annexe 14.

géographique » mais également des bénéfices sociétaux, la compétitivité, etc.¹⁶⁶. Cet élément -un pilier du fonctionnement de l'E.S.A.- est inenvisageable pour l'Union Européenne, voire même « blasphème »¹⁶⁷ sur base des principes de concurrence et du marché unique. Ainsi, les intérêts nationaux, surtout en matière industrielle, peuvent parfaitement être poursuivis dans le cadre des projets de l'Agence Spatial Européenne grâce au juste retour géographique. Par contre, des programmes nationaux, militaires ou de coopération peuvent exister de manière indépendante mais en ce qui concerne la Belgique, ces projets sont limités car nonante pourcents de ses financements sont dirigés vers l'E.S.A. et les dix pourcents restants vont pour des accords bilatéraux¹⁶⁸.

5.3.3. Quelle est l'approche des États-membres vis-à-vis de la coopération spatiale ?

Comme montré précédemment¹⁶⁹, l'Europe de l'espace est composée de nombreux pays qui s'impliquent à des degrés divers dans l'Union Européenne et/ou dans l'Agence Spatiale Européenne. La Belgique est membre et s'implique au sein des deux institutions, ce qui démontre l'importance que revêt, la coopération pour le pays. On peut l'expliquer par son identité. En effet, « la plus grande des petites » reste une nation au poids limité dans le domaine spatial qui ne pourrait obtenir les bénéfices qu'elle obtient actuellement sans la participation à des programmes internationaux. La Belgique a accepté une perte de sa souveraineté et a placé ses moyens pour rentrer dans le plus important de coopération entre les pays envisageable pour Broniatowski et *al.*¹⁷⁰ car les bénéfices sont supérieurs aux désavantages.

En ce qui concerne l'approche des relations avec la Russie, les deux pays possèdent un accord de coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques signé en 2000 et promulgué en 2006¹⁷¹. Cet accord établit un cadre pour les relations bilatérales entre les deux pays alors même qu'ils auraient pu coopérer de manière indirecte au sein

166 SAGATH Daniel, PAPANIMITRIOU Angeliki, ADRIAENSEN Maarten, GIANNOPAPA Christina, « Space strategy and governance of E.S.A. small member states », *Acta Astronautica*, Vol. 142, 2018, p. 117.

167 Entretien avec Giulio Barbolani, voir annexe 14.

168 Entretien avec Jean-François Mayence, voir annexe 16.

169 Cf. *supra*, voir la partie 5.3.1. sur l'identité des États-membres.

170 BRONIATOWSKI David André et *al.*, « A framework for evaluating international cooperation in space exploration », *op. cit.*, p. 183.

171 Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la Fédération de Russie relatif à la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et l'Annexe, *op. cit.*

de l'E.S.A.¹⁷². Tels que présentés par le gouvernement belge en 2003, les intérêts de la part des entreprises belges étaient grands car l'accord permet d'avoir accès à des technologies russes mais également de participer à des programmes de recherche spatiaux russes¹⁷³. Ainsi, des entreprises comme TechSpace Aero ont pu travailler avec des partenaires russes¹⁷⁴. Néanmoins, il ne faut pas surestimer les effets de cet accord et de la coopération entre la Belgique et la Russie car, comme le note Jean-François Mayence, l'accord n'a pas encore été réellement utilisé¹⁷⁵. Pour d'autres pays plus incontournables dans le domaine spatial comme la France, les relations bilatérales avec la Russie sont plus soutenues et font l'objet d'une attention particulière. Par exemple, le Centre National d'Études Spatiales français s'est doté d'un bureau de représentation à Moscou¹⁷⁶. Chaque pays a son approche car tous sont différents mais tous auraient une constance à la prudence vis-à-vis de la Russie¹⁷⁷.

Enfin, au regard de la structure et de l'identité, des acteurs quant à leur approche de la Russie, ont leur importance. Bien que le contexte diplomatique ait rendu les coopérations sensibles, chaque État reste libre de déterminer ses relations en fonction de ses intérêts et de ses rapports préexistants avec la Russie.

172 Gouvernement Fédéral Belge, *Accord entre Belgique et Russie*, *op. cit.*

173 *Loc. cit.*

174 Agence Spatiale Européenne, *Duma ratifies space agreements with E.S.A., other countries*, le 28 avril 2004, disponible à l'adresse suivante : https://www.E.S.A..int/About_Us/E.S.A._Permanent_Mission_in_Russia/Duma_ratifies_space_agreements_with_E.S.A._other_countries (consulté le 29 mai 2020).

175 Entretien avec Jean-François Mayence, voir annexe 16.

176 Ambassade de France en Russie, *CNES*, disponible à l'adresse suivante : <https://ru.ambafrance.org/CNES-17445> (consulté le 29 mai 2020).

177 Entretien avec Jean-François Mayence, voir annexe 16.

5.4. La Russie

5.4.1. Qui est la Russie ?

La Russie, de par son histoire dans le domaine spatial et ses capacités techniques, constitue un acteur de premier plan sur la scène internationale. En U.R.S.S., ce secteur clé bénéficiait de moyens conséquents car, dans la lutte idéologique et la course avec les États-Unis, l'espace était une priorité pour ses implications scientifiques, politiques et militaires¹⁷⁸. Dès le début de cette course à l'espace, l'Union Soviétique a montré des capacités considérables en établissant de nombreux records : premier satellite artificiel, premier Homme et première Femme dans l'espace, jusqu'au développement de la station spatiale *Mir* (qui peut se traduire comme « paix » ou « monde »), qui servira d'exemple pour la Station spatiale internationale. Aucune dépense n'était superflue tant qu'elle permettait de prendre l'avantage sur l'autre bloc ; c'est cette détermination à faire mieux que les Américains¹⁷⁹ qui permettra à l'U.R.S.S. de développer autant son secteur spatial jusqu'à un niveau dominant dans le monde.

À l'inverse de la construction européenne, qui prend un nouveau tournant dans les années nonante, le secteur spatial russe actuel résulte de la dislocation de l'Union soviétique. Cet événement majeur a fait de la Russie l'héritier principal des capacités spatiales du bloc communiste. Toutefois, la poursuite de plusieurs programmes se trouve handicapée par le fait que certaines infrastructures, dont le cosmodrome de Baïkonour¹⁸⁰, et des pans d'industries soviétiques se trouvent dans des pays nouvellement indépendants (un quart de ces industries se trouvaient en Ukraine et le reste en Russie¹⁸¹). Mais aujourd'hui, l'élément prépondérant est le manque de moyens et d'intérêt de la part des autorités russes pour le secteur car depuis l'éclatement de l'U.R.S.S., l'économie russe ne permet plus de conserver un programme aussi ambitieux.

Ces bouleversements provoquent un changement de paradigme pour la Russie : le spatial n'a plus la même importance mais surtout, il est nécessaire de s'ouvrir à l'Occident afin d'obtenir de l'argent en vendant ses technologies et, ainsi, maintenir un minimum d'activités spatiales¹⁸². La

178 CHERNYAVSKII Gennady M., « Space Activities in Russia: Problems and Prospects », *Herald of the Russian academy of Sciences*, 2013, Vol. 83, N° 5, pp. 422–423.

179 LAUNIUS Roger D., « United States Space Cooperation and Competition: Historical Reflections », *op. cit.*, p. 90.

180 VILLAIN Jacques, « A brief history of Baikonur », *Space policy*, 1996, Vol. 12, N° 2, p. 134.

181 IONINE Andreï, NICOLOSI Anne, « Une heure stratégique pour le spatial russe », *Politique étrangère*, 2007, Vol. 2, p. 269.

182 MIZIN Victor, « New Russia in space : more than a 'celestial travel agency'? », *Astropolitics*, 2003, Vol. 1, N° 3, pp. 81-82.

situation était telle que « in essence, Russia is very close to becoming nothing but a contractor for other countries' space programs »¹⁸³. Pourtant, l'arrivée de Vladimir V. Poutine au tournant du millénaire, mais surtout l'embellie économique qui suit vont permettre à la Russie de redévelopper son secteur spatial pour en faire une locomotive de la société russe¹⁸⁴ avec d'importantes revalorisations des programmes¹⁸⁵. Ainsi, bien que la Russie soit passée par une phase compliquée de son histoire spatiale et qu'elle ne soit pas entièrement sortie des difficultés¹⁸⁶, elle reste dans le top 3 des puissances mondiales selon Giorgio Petroni et Davide Bianchi¹⁸⁷ aux côtés de l'E.S.A. et des États-Unis. L'agence spatiale russe, Roscosmos, est l'acteur principal du secteur civil. Elle est un « consortium d'entreprises russes » spatiales et sert d'interface entre le gouvernement et les industriels¹⁸⁸.

5.4.2. Quels sont les intérêts de la Russie ?

Au regard de la présentation du passé récent de la Russie dans le domaine spatial, les intérêts du pays ont, eux aussi évolué au fil du temps. Durant les années nonante, les intérêts nationaux dans le secteur étaient limités au développement d'un programme domestique : il s'agissait surtout de préserver un maximum de main-d'œuvre et de savoir-faire au travers de relations avec des partenaires étrangers prêts à payer pour les technologies. Actuellement, les intérêts et priorités ont quelque peu changé. La notion de prestige national et le rôle stratégique qu'est sensé jouer le spatial pour le développement économique du pays¹⁸⁹ ont refait leur apparition. L'espace russe doit se maintenir, mais surtout se développer, assurer sa pérennité tout comme garantir au pays un accès indépendant à l'espace¹⁹⁰ (objectif que l'on trouve également chez ses

183 TWIGG Judyth L., « Russia's space program : continued turmoil », *Space Policy*, 1999, Vol. 15, p. 75.

184 FACON Isabelle et SOURBES-VERGER Isabelle, « Le spatial russe : implications nationales et internationales d'une apparente remontée en puissance », *Fondation pour la Recherche Stratégique*, 2007, p. 19.

185 DE MONTLUC Bertrand, « Russia's resurgence: prospects for space policy and international cooperation », *Space Policy*, 2012, Vol. 26, p. 19.

186 Entretien avec Isabelle Sourbès-Verger, voir annexe 17.

187 PETRONI Giorgio, BIANCHI Davide Gianluca, « New patterns of space policy in the post-Cold War world », *Space policy*, Vol. 37, 2016, p. 16.

188 SOURBÈS-VERGER Isabelle dans une interview pour la radio France Culture, le 9 novembre 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-enjeux-internationaux/russie-usa-soyouz-coup-de-semonce-pour-la-cooperation-spatiale> (consulté le 29 mai 2020).

189 FACON Isabelle et SOURBES-VERGER Isabelle, « Le spatial russe : implications nationales et internationales d'une apparente remontée en puissance », *op. cit.*, p. 19.

190 RosBiznesKonsalting, *La stratégie spatiale est rapprochée de la Terre*, 16 avril 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://www.rbc.ru/newspaper/2019/04/17/5cb5b24f9a79471dc69941f9> (consulté le 29 mai 2020) [Traduction personnelle]

partenaires européens). Pour se faire, les autorités misent sur les vols habités¹⁹¹, avec lesquels elles comptent maintenir leur compétitivité. Cette idée d'être compétitif pour l'envoi d'humains dans l'espace est tant un objectif, en reprenant Broniatowski et *al.*, interne que de politique internationale. En effet, la compétition se fait avec d'autres acteurs pour la vente de services, dans la même logique que les Européens veulent maintenir leurs industries compétitives. La réémergence de programmes spatiaux nationaux ambitieux, tel que l'objectif Lune 2030¹⁹², relance le prestige national. En revanche, ces évolutions ne remettent pas en cause l'ouverture au monde car les exportations et le respect des engagements pris sont une priorité.

5.4.3. Quelle est l'approche de la Russie vis-à-vis de la coopération spatiale ?

L'approche russe des relations spatiales qu'elle entretient avec ses partenaires a évolué au fil des années. Sans revenir sur la période soviétique, la décennie nonante est marquée par une recherche de fonds afin de maintenir, tant que faire se peut, des activités spatiales dans le pays¹⁹³. Malheureusement, cette période se caractérise par de lourdes pertes tant sur le plan technique qu'humain. La recherche d'argent se remarque dans les accords que la Russie signe avec des États comme la Belgique bien que, comme le souligne le gouvernement belge, l'intérêt principal réside dans l'association en vue de participer à des projets européens¹⁹⁴. L'augmentation des budgets russes dans le secteur, même si l'argent reste un élément clé¹⁹⁵, a permis à la Russie de faire évoluer son approche et d'établir une relation davantage basée sur l'égalité. Vision également partagée par ses partenaires¹⁹⁶.

Les intérêts domestiques russes répondent à des impératifs de sécurité nationale, de prestige, mais aussi de maintien d'une force de travail compétente tant les pertes de la fin de l'U.R.S.S. ont

(« РБК, *Космическую стратегию опускают поближе к земле* »).

191 Agence TASS, *Poutine : Le leadership de la Russie dans les vols habités dans l'espace doit être maintenue*, disponible à l'adresse suivante : <https://tass.ru/kosmos/8211975> (consulté le 29 mai 2020) [Traduction personnelle] (Агенство ТАСС, Путин: лидерство России по пилотируемым полетам в космос нужно сохранить).

192 Roscosmos, *Principales dispositions du programme spatial fédéral 2016-2025*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.roscosmos.ru/22347/> (consulté le 30 mai 2020) [Traduction personnelle] (« Основные положения Федеральной космической программы 2016-2025 »).

193 MIZIN Victor, « New Russia in space : more than a 'celestial travel agency' ? », *op cit*, p. 81-82.

194 Gouvernement Fédéral Belge, *Accord entre Belgique et Russie*, *op. cit.*

195 Entretien avec Vitalii Egorov, voir annexe 12.

196 INGOLD Olivier, « Soyuz in French Guiana : A strategic perspective », *op. cit.*, p. 147.

été de grande ampleur. Si d'autres pertes de cette mesure devaient à nouveau survenir, cela mettrait grandement à mal l'industrie spatiale russe. Ce dernier point signifie que le pays doit être en mesure de financer ses programmes, mais qu'il doit également permettre à ses entreprises d'exporter leurs technologies et d'être compétitives, comme c'est le cas avec la vente du lanceur Soyouz à ArianeSpace.

Sur le plan international, la Russie, a pour intérêts d'être un acteur de premier rang et de façonner les politiques internationales comme quand Sergueï Lavrov propose de réguler plus étroitement l'utilisation militaire de l'espace¹⁹⁷. Cela passe par des programmes nationaux ambitieux et par la participation à des projets internationaux qui permettent le partage de responsabilités¹⁹⁸ et d'avoir accès à des technologies qu'il n'aurait pas été possible de développer soi-même. Les gains de la participation à de tels projets sont aussi au bénéfice de ceux qui y ont pris part ce qui peut permettre à la Russie de maintenir son statut.

Quant à la structure, les sanctions qui ont découlé des événements en Ukraine ont eu une forte influence sur la Russie. En effet, elles ont démontré sa dépendance vis-à-vis des technologies étrangères et plus particulièrement européennes et américaines. Dès lors, la Russie a voulu se détourner de ces importations qui pouvaient handicaper son secteur spatial soit en tentant de développer de nouvelles technologies localement¹⁹⁹, soit en important depuis d'autres pays, sans que cela ne soit particulièrement efficace²⁰⁰. Bien que les dialogues avec l'Union Européenne aient été coupés dans le domaine spatial, les coopérations à long terme sont maintenues tant avec l'E.S.A. et la D.G. R&I de la Commission Européenne, qu'avec des États-membres. Si la Russie n'est plus « demandeur »²⁰¹ d'entretenir des relations avec la D.G. DEFIS, elle tient à maintenir les projets en cours et reste ouverte à de nouveaux projets si ils servent ses intérêts.

197 Agence TASS, *À Genève, Lavrov parlera du danger du terrorisme chimique et de la militarisation de l'espace*, *op. cit.*

198 Entretien avec Vitalii Egorov, voir annexe 12.

199 RosBiznesKonsalting, *La stratégie spatiale est rapprochée de la Terre*, *op. cit.*

200 SOURBÈS-VERGER Isabelle dans une interview pour la radio France Culture, *op. cit.*

201 Entretien avec Sandro d'Angelo et Pieter de Smet, voir annexe 15.

5.5. Une pluralité d'acteurs pour des approches multiples de la coopération

Nous venons de présenter les parties prenantes aux rapports spatiaux civils entre l'Europe et la Russie, leurs intérêts et leur approche vis-à-vis de leurs relations. Ainsi, les intérêts domestiques, de politique extérieure mais aussi les éléments de la structure qui s'applique à chaque acteur ont été examinés.

Nous avons relevé des différences entre les acteurs par rapport à deux éléments. Le premier est la réaction aux événements d'Ukraine et les sanctions économiques qui ont suivi. Cet élément a le plus affecté les relations entre la D.G. DEFIS et la Russie celles-ci ont été coupées alors que les rapports avec les autres acteurs semblent être plus compliqués mais n'ont pas marqué d'arrêt. Le second élément est le caractère civil et scientifique des activités menées. Au contraire de la D.G. DEFIS, la D.G. R&I continue ses projets avec la Russie tout comme le fait l'Agence Spatiale Européenne soulignant le fait que la recherche et développement fonctionnent très bien pour la coopération²⁰².

L'importance des événements d'Ukraine en 2013 et 2014, et les sanctions économiques qui ont suivi marquent une différence entre les acteurs tout comme le caractère civil et scientifique des activités menées. Le premier élément a le plus affecté la D.G. DEFIS et la Russie en elle-même alors que le second a plus marqué la D.G. R&I de la Commission Européenne et l'E.S.A. Ces différences s'expliquent par leur identité, leurs intérêts, la structure mais surtout par l'importance que portent les acteurs à ces éléments de la structure. En ce qui concerne les États-membres, les relations semblent dépendre des opportunités de coopération mais également de la sensibilité qu'a le pays au contexte diplomatique car l'approche de la France ou d'un pays d'Europe de l'Est risque d'être fort différente²⁰³.

Ceci clôture l'application de l'approche théorique du constructivisme avec l'étude faite sur la structure, les identités et les intérêts des acteurs par rapport aux relations spatiales internationales. Reste à appliquer le cadre développé par Broniatowski et *al.* par rapport aux relations bilatérales entre la Russie et ses partenaires européens.

202 Entretien avec Giulio Barbolani, voir annexe 14.

203 Entretien avec Isabelle Sourbès-Verger, voir annexe 17.

6. La Russie face au « mille-feuille » spatial européen

Broniatowski et *al.* ont développé une échelle pour classer les relations entre les parties allant de zéro à cinq. Rappelons rapidement, le niveau zéro correspond à une absence de relation entre les parties alors que les niveaux un et deux représentent une coopération à court et à long terme. Le niveau trois implique une coopération nécessaire à la bonne tenue d'une mission, « critical path » selon les auteurs, le niveau quatre a trait à une mission conjointe et le dernier niveau est une institutionnalisation des relations spatiales, dont le seul exemple est l'Agence Spatiale Européenne²⁰⁴. Les relations bilatérales qu'entretiennent les parties prenantes sont ici déterminées sur la base des éléments présentés précédemment. Les rapports entre la Russie, qui est la « primary nation » et les acteurs européens qui sont les « partner actors » sont étudiés dans l'objectif de les placer sur l'échelle.

Premièrement, soulignons que si les relations entre la Russie et l'E.S.A. ont évolué avec le temps, ce sont celles qui sont restées les plus stables et les plus riches parmi les rapports entre les Russes et les Européens. Sur l'échelle de Broniatowski et *al.* et au regard des éléments présentés, les relations peuvent se situer entre le niveau un, à savoir une coopération de niche à court terme et quatre, qui consiste à une mission conjointe. Ainsi, citons, l'utilisation d'une technologie de l'un ou l'autre partenaire pour le développement d'un programme ou d'ExoMars qui est exemple d'une relation de niveau quatre. Notons toutefois, qu'à deux reprises, des relations de niveau cinq ont été envisagées. En effet, au début des années nonante²⁰⁵ tout comme en 2006²⁰⁶, des discussions pour l'entrée de la Russie au sein de l'Agence Spatiale Européenne ont été ébauchées²⁰⁷.

Deuxièmement, les relations entre la Russie et l'Union Européenne sont actuellement rendues plus délicates par les tensions politiques. Avant 2014 et la prise des sanctions et contre-sanctions, le dialogue et les rapports étaient positifs comme le démontre la déclaration de V. A. Popovkin en 2012 lors du Conseil Russie-Union Européenne pour le domaine spatial « Nous avons des grandes perspectives de coopération qui sont profitables et à la Russie et à l'Union Européenne »²⁰⁸. Désormais, il est nécessaire de faire une distinction entre les deux organismes de la

204 Cf. partie 2.1. qui développe l'approche des auteurs.

205 Entretien avec Isabelle Sourbès-Verger, voir annexe 17.

206 INGOLD Olivier, « Soyuz in French Guiana : A strategic perspective », *op. cit.*, p. 147.

207 Entretien avec Isabelle Sourbès-Verger et Karl Bergquist, voir annexes 17 et 13.

208 Roscosmos, *Chez Roscosmos s'est tenue une réunion du conseil des gouverneurs du Dialogue Russie-U.E. sur la coopération spatiale*, le 19 juin 2012, disponible à l'adresse suivante : <https://www.roscosmos.ru/18691/> (consulté le 29 mai 2020)

[Traduction personnelle] (« у нас очень большие перспективы сотрудничества, которые выгодны и России, и

Commission Européenne qui traitent du domaine spatial. D'une part, la D.G. DEFIS, comme l'ont confirmé Sandro d'Angelo et Pieter de Smet lors de leur interview, a coupé les relations en 2014 à la demande de l'Union et, depuis lors, les Russes ne sont plus « demandeurs »²⁰⁹. Alors qu'avant cette date des coopérations étaient envisageables, actuellement les relations sont au niveau zéro, à savoir qu'il n'y a plus de liens entre les parties. Par contre, la D.G. R&I maintient les relations tout comme les projets avec la Russie comme l'atteste le document émis par la Direction générale²¹⁰. Sur l'échelle de Broniatowski et *al.*, il s'agit ici de relations allant du premier niveau, car les relations existent, jusqu'au niveau quatre. Le niveau cinq n'est pas de mise, car une institutionnalisation des relations au sein d'une structure commune est inenvisageable actuellement.

Troisièmement, les derniers « partner actors » de la Russie sont les États-membres des institutions présentées ci-dessus. Comme nous l'avons spécifié plus haut, l'exemple de la Belgique est significatif, le pays, par sa taille ou ses moyens reste une petite nation dans le domaine et ses relations avec la Russie se marquent par un « déséquilibre »²¹¹. Cependant, un accord entre les parties a été signé et permet, en cas de demande, d'établir des relations étroites pouvant aller du niveau un, une coopération de niche à court terme jusqu'à un programme parallèle de niveau quatre. Par contre, ceci reste bien théorique car il est vraisemblable que la Belgique demande que les collaborations s'effectuent dans le cadre de l'E.S.A.²¹².

Il apparaît clairement qu'il n'existe pas d'approche européenne uniformisée pour les relations spatiales avec la Russie, ni même de fourchette unique de niveau de coopération. L'étude de chaque acteur européen était nécessaire afin d'illustrer avec finesse les relations qu'ils entretiennent et leur point de vue sur ces liens. Ainsi, il n'y a pas une « Europe » qui entretient des rapports avec la Russie, mais plutôt un « mille-feuilles » européen, composé de différents acteurs dotés chacun de leur identité, de leurs intérêts et de leur approche des relations avec la Russie.

Евросоюзу » et « В Роскосмосе состоялось заседание Управляющего Совета Диалога Россия – ЕС по сотрудничеству в области космоса »).

209 Entretien avec Sandro d'Angelo et Pieter de Smet, voir annexe 15.

210 Commission Européenne, *Roadmap for EU-Russia S&T cooperation*, *op. cit.*

211 Entretien avec Jean-François Mayence, voir annexe 16.

212 *Loc. cit.*

7. Le domaine spatial, un domaine particulier ?

Le présent travail de recherche a pour sujet principal les rapports qu'entretiennent l'Europe et la Russie dans le domaine spatial. Il vise, en outre, à déterminer si le secteur spatial tient une place particulière dans les relations internationales et s'il se différencie ou non de celles-ci.

Pour répondre à notre question de recherche secondaire et clôturer les analyses engagées pour cette étude, nous comparons ci-après les points de vue des personnalités que nous avons interviewées. Car l'espace questionne l'arrogance des Hommes et des Femmes, mais surtout des États qui pourraient vouloir contrôler et exploiter au nom de leurs capacités, leur richesse et, avant tout, au nom de leurs intérêts nationaux le cosmos. L'espace, par son infinité, son rapport au temps et aux échelles de distance ne fait pas partie du référentiel des Humains, il a quelque chose « d'irrationnel » comme le décrit Jean-François Mayence²¹³. Pourtant, malgré ces spécificités, la question reste entière en ce qui concerne les relations internationales qui s'y développent.

À chaque personne interviewée (à l'exception de Sandro d'Angelo et Pieter de Smet), nous avons demandé s'il était possible que l'espace soit particulier par rapport au reste des relations qu'entretiennent les pays et les acteurs internationaux. Il est possible de souligner des éléments communs, des différences et d'en tirer des conclusions.

Première conclusion : le domaine spatial civil tient effectivement une place à part dans les relations internationales. En effet, aucune des personnes interrogées n'a marqué son désaccord sur ce point. Isabelle Sourbès-Verger²¹⁴, Karl Bergquist²¹⁵ mais également Ivan Moïseev, ont soutenu cette vision, le dernier cité allant jusqu'à déclarer que « Oui, même si le spatial a une grande signification politique, il a toujours été à l'écart des problèmes qui se trouvent sur Terre »²¹⁶. Pour René Pischel, l'espace est un moyen pour « bringing together humankind »²¹⁷ et pour Vitalii Egorov, « Dans le spatial, surtout le spatial civil on a toujours eu l'impression de participer à quelque chose

213 Entretien avec Jean-François Mayence, voir annexe 16.

214 Entretien avec Isabelle Sourbès-Verger, voir annexe 17.

215 Entretien avec Karl Bergquist, voir annexe 13.

216 Entretien avec Ivan Moïseev, voir annexe 10 [Traduction personnelle] (« Да, космонавтика хотя она имеет большое политическое значение, но она все время стояла в стороне от тех проблем, которые находятся на земле в первую очередь потому, что космонавтика долгосрочная вещь. »).

217 Entretien avec René Pischel, voir annexe 11.

de grand pour l'humanité »²¹⁸. Cette capacité qu'aurait l'espace de réunir Hommes et Femmes est citée comme un grand principe dans le préambule du Traité sur l'espace²¹⁹.

Seconde conclusion : bien que l'espace diffère de l'ensemble des relations internationales, il n'en reste pas moins un élément politique voire très politique, ce que semblent reconnaître plus facilement les Russes. En effet, Ivan Moïseev²²⁰, Vitalii Egorov²²¹ mais également Dmitrii O. Rogozine, Directeur de l'Agence spatiale russe, soulignent que l'espace reste un élément politique « Tout cela prouve encore une fois que la formule idéaliste „l'espace est en dehors de la politique" ne fonctionne pas. L'espace est une vraie politique, tout le monde devrait le comprendre »²²². Karl Bergquist, ne remettant pas en question le rôle du politique dans le spatial, défend qu'il pourrait y avoir un domaine de l'espace quelque peu en dehors du jeu politique au sein duquel les activités de l'Agence se trouvent²²³. Il va même plus loin en déclarant que l'« Europe » ne serait pas politique dans le spatial²²⁴, ce que Sandro d'Angelo réfute en déclarant que l'espace, pour la Commission, est bien « politique »²²⁵. La présence de la politique, ne serait-ce qu'à l'initiative d'un programme spatial, fait que ce dernier peut revêtir un symbole politique afin de montrer sa puissance²²⁶ ou une ouverture vers l'autre. Un exemple marquant de programme politisé symboliquement peut être la mission Soyouz-Appolo²²⁷ où Soviétiques et Américains se rencontraient dans l'espace durant la Guerre froide.

Ainsi, l'espace constitue, comme le suggère les auteurs Giorgio Petroni et Davide Bianchi, « one of the most evident indicators of the changes taking place in the post-Cold War politics »²²⁸. Il semble même que l'on puisse y ajouter la période de la Guerre froide tant la course aux étoiles soulignait le conflit latent ou les périodes de détente. Selon eux, l'espace serait un reflet de la société internationale au regard des relations et évolutions qui s'y produisent. Ce développement

218 Entretien avec Vitalii Egorov, voir annexe 12 [Traduction personnelle] (« В космосе всегда, именно в гражданской космонавтике всегда имелось ощущение общечеловеческого дела »).

219 Pour plus de précision, aller voir partie le Traité sur l'espace.

220 Entretien avec Ivan Moïseev, voir annexe 10.

221 Entretien avec Vitalii Egorov, voir annexe 12.

222 RosBiznesKonsalting, *Rogozine-RBK* : « La formule 'l'espace en dehors de la politique' ne fonctionne pas », le 10 janvier 2019, disponible à l'adresse suivante: <https://www.rbc.ru/interview/politics/10/01/2019/5c35bef19a794700cd1694fd> (Consulté le 29 mai 2020) [Traduction personnelle] (« Все это еще раз доказывает, что прекраснoдушная формула «космос вне политики» не работает. Космос — это настоящая политика, и это надо понять всем » et « Rogozin -РБК: «Формула «космос вне политики» не работает» »).

223 Entretien avec Karl Bergquist, voir annexe 13.

224 *Ibid.*

225 Entretien avec Sandro d'Angelo et Pieter de Smet, voir annexe 15.

226 Entretien avec Vitalii Egorov, voir annexe 12.

227 Le même évènement est souligné tant par Ivan Moïseev que par Karl Bergquist, voir annexes 10 et 13.

228 PETRONI Giorgio, BIANCHI Davide Gianluca, « New patterns of space policy in the post-Cold War world », *op. cit.*, p. 18.

n'est pourtant pas suffisant pour expliquer les relations entre l'Europe et la Russie, raison pour laquelle l'étude des différents acteurs était nécessaire. L'espace présenterait donc des spécificités qui lui sont propres par rapport au reste des relations internationales, ces éléments ont été mis en avant lors de l'examen de la structure. De plus, ce sont les acteurs, enchâssés dans la structure et guidés par leur identité, leurs intérêts et leur approche de la coopération, qui déterminent les relations qu'ils entretiennent. Ainsi, c'est bien la structure et les acteurs pris ensemble qui permettent de comprendre les rapports entre acteurs.

8. Conclusion

Ce travail avait pour but de répondre à la question de recherche suivante, « Comment sont mises en place les relations spatiales civiles entre l'Europe et la Fédération de Russie dans le contexte actuel ? ».

Premièrement, ceci a été fait, en analysant la structure au sein de laquelle les parties entretiennent leurs relations, à savoir le Traité sur l'espace, le caractère civil et scientifique des missions, l'interdépendance (pleinement désirée ou non) entre les acteurs, les spécificités de la coopération spatiale (la signature de traités, les budgets nécessaires et la longue durée de ces coopérations) et, enfin, les relations diplomatiques tendues depuis les événements de 2013.

Deuxièmement, nous nous sommes intéressés aux différents acteurs des relations spatiales civiles : qui sont ces parties prenantes ? ; quels sont leurs intérêts ? ; quelle est leur approche vis-à-vis de la coopération avec l'autre dans le domaine spatial ? Ainsi, nous avons vu que l'appellation « Europe » ne constitue pas une réalité pleine représentée par un seul acteur ; les États, l'Agence Spatiale Européenne mais également l'Union Européenne sont les trois parties européennes institutionnelles dans le domaine. Tous ont une identité, des intérêts et des approches qui leur sont propres bien qu'ils puissent être proches. Le cas de l'Union Européenne est particulièrement intéressant car au sein même de la Commission, les deux Directions générales en charge de l'espace, à savoir la D.G. DEFIS (DEFense Industry and Space) et la D.G. R&I (Research and Innovation), ont des approches distinctes. Ceci s'explique par leur réaction différente aux sanctions économiques et politiques prises à l'encontre de la Russie. Bien qu'elles fassent toutes deux partie de la même institution qu'est la Commission Européenne, la D.G. DEFIS a rompu tout dialogue avec la Russie alors que la D.G. R&I a maintenu ses relations. Comme Sandro d'Angelo le déclarait « Now space is sleeping but R&T are developing »²²⁹.

Troisièmement, l'application de l'échelle de coopération développée par Broniatowski et *al.* aux relations développées par les différents acteurs européens avec la Russie a montré l'importance d'avoir cette approche différenciée. Nous avons constaté que tous n'ont pas le même niveau de relation avec la Russie. Cela recoupe nos conclusions tirées sur base de l'étude de l'identité, des intérêts et de l'approche des relations spatiales des parties prenantes. La Russie fait donc face à un « mille-feuille » européen. Il lui est indispensable de connaître chaque « partner actor » de ce « mille-feuille » pour savoir quel type de relation il est possible d'envisager. Ainsi, les relations

229 Entretien avec Sandro d'Angelo et Pieter de Smet, voir annexe 15.

avec l'Agence Spatiale Européenne ont pu se maintenir dans une dimension similaire à celle d'avant les événements d'Ukraine, laissant la porte ouverte à de possibles nouvelles coopérations dans le futur. Cependant, au niveau de l'Union Européenne, les dialogues sont coupés avec la D.G. DEFIS, et aucune embellie n'est à envisager actuellement. En ce qui concerne la D.G. R&I, elle a maintenu ses relations et continue de faire participer des Russes aux programmes de recherches européens. Quant aux États-membres, la situation dépend de leurs capacités, de leurs intérêts et de leurs rapports préexistants avec la Russie. Ainsi, la Belgique, sans agence spatiale nationale, pourrait établir des coopérations si l'opportunité se présentait et qu'elle comblait ses intérêts mais cette situation ne s'est pas encore présentée.

Au cours de nos recherches, un second questionnement a émergé concernant la spécificité du secteur spatial par rapport au reste des relations internationales. En conclusion, l'espace constitue bien un domaine spécifique, comme les personnes interrogées semblent toutes le penser. Par contre, l'espace garde un enjeu particulièrement politique, ce qui démontre la nécessité de prendre en compte l'importance que lui accorde chacun des acteurs. Ainsi, certaines personnes interrogées ont souligné que le spatial pouvait avoir un rôle très symbolique de rapprochement d'adversaires, tout comme d'affirmation nationale et qu'il pourrait contribuer à la relance de relations générales (comme le souhaiterait Giulio Barbolani²³⁰) ou même être un élément pour réellement unir les peuples (comme le déclarait René Pischel)²³¹.

En définitive, les relations spatiales entre l'Europe et la Russie sont influencées tant par la structure que par les acteurs eux-mêmes. L'évolution vers un rapprochement ou non entre les parties ne dépend que de celles-ci. La participation des acteurs, tant Européens que Russes, au projet Lunar Orbital Platform-Gateway (L.O.P.-G.) et ce malgré des réticences russes²³², aux négociations pour la réalisation de cette station peut être un symbole de cette spécificité du domaine spatial par rapport au reste des relations internationales. Le développement du New Space, à savoir, l'arrivée des entreprises privées aux côtés des acteurs étatiques dans domaine spatial, va transformer indéniablement le secteur. Ces évolutions vaudront la peine d'être suivies avec attention.

Pour terminer, revenons sur les limites qui fixent le cadre de ce travail. Premièrement, notre mémoire se concentre sur la partie civile des programmes spatiaux, comme si une frontière imperméable la séparait du militaire. Pourtant, il n'en est rien : le civil et le militaire sont les deux

230 Entretien avec Giulio Barbolani, voir annexe 14.

231 Entretien avec René Pischel, voir annexe 11.

232 RIA NOVOSTI, *Roscosmos a déclaré être prête pour les négociations avec les États-Unis pour le développement de la Lune*, le 16 mai 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://ria.ru/20200516/1571539940.html> (consulté le 29 mai 2020) [Traduction personnelle] (« РИА НОВОСТИ, в Роскосмосе заявили о готовности к переговорам с США по освоению Луны »).

faces d'une même pièce, mais étudier les deux facettes n'aurait pas été envisageable dans le cadre de notre travail.

Ensuite, à la différence d'autres théories, l'utilisation du constructivisme comme cadre théorique a pour faiblesse de ne pas apporter d'éléments concrets d'étude comme le reconnaît Mario Telò²³³. Par contre, cette approche présente l'avantage de permettre une étude approfondie des différents acteurs. C'est l'un des objectifs principaux de notre étude.

Enfin, à notre grand regret et malgré de nombreuses sollicitations, il n'a pas été possible de rencontrer des représentants des autorités russes, comme nous avons pu le faire du côté européen. S'ensuit un certain déséquilibre entre le nombre d'interviews de européennes et russes. Toutefois, nous nous sommes efforcés de compenser cette disparité en ayant recours à des déclarations officielles.

233 TELÒ Mario, *Relations internationales, une perspective européenne*, op. cit., p. 139.

9. Bibliographie

Ouvrages

1. BATISTELLA Dario, *Théories de relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2015, 5e édition, 717 p. ;
2. GRANDJEAN Geoffrey, *Guide de la rédaction du mémoire*, Université de Liège, Département de Sciences Politiques, 2014, 120 p. ;
3. KEOHANE Robert O., NYE Joseph S., *Power and interdependence*, Longman, New York, 2000, 334 p. ;
4. MICHEL Quentin, PAILE Sylvain, TSUKANOVA Maryna, VISKI Andrea, *Controlling the Trade of Dual-Use Goods : A Handbook*, Bruxelles, P.I.E. -Peter Lang, 2013, 247 p. ;
5. TELÒ Mario, *Relations internationales, une perspective européenne*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, coll. « Études Européennes », 2013, 246 p. ;
6. WALTZ Kenneth, *Man, the State and War: a theoretical analysis*, New York, Columbia University Press, 3^{ème} éd., 2001, 263 p. ;
7. WENDT Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, Coll. « Cambridge studies in international relations », 1999, 429 p.

Contributions à des ouvrages collectifs

1. BACHKATOV Nina, « La Russie et sa nouvelle stratégie de puissance mondiale », dans SANTANDER Sebastian (dir.), *L'émergence de nouvelles puissances : vers un système multipolaire ?*, Paris, Ellipses, 2009, pp. 205-230 ;
2. Bachkatov Nina, « L'Union eurasiatique : projet collectif ou levier de puissance pour la Russie ? » dans SANTANDER Sebastian (dir.), *Concurrences régionales dans un monde multipolaire émergent*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2016, pp. 253-267 ;
3. CINI Michelle, BORRAGAN Nieves, « Introduction », dans CINI Michelle, BORRAGAN Nieves (dir.), *European Union Politics*, Oxford, Oxford University Press, 5^{ème} édition, 2016, pp. 1-8 ;

4. TELÒ Mario, « L'U.E. : Quel acteur régional dans le monde multipolaire ? », dans SANTANDER Sebastian (dir.), *Concurrences régionales dans un monde multipolaire émergent*, Bruxelles, P.I.E.Peter Lang, 2016, p. 224.

Articles de revues scientifiques

1. ALEKSASHENKO Serguey, « Russia's economic agenda to 2020 », *International Affairs*, 2012, Vol. 88, N° 1, pp. 31-48 ;
2. BRONIATOWSKI David André, CARDIN Michel-Alexandre, DONG Shuonan, HALE Matthew J, JORDAN Nicole C, LAUFER Deanna R, MATHIEU Charlotte, OWENS Brandon D, RICHARDS Matthew G, Weigel Annalisa L, « A framework for evaluating international cooperation in space exploration », *Space Policy*, 2008, Vol. 24, pp. 181-189 ;
3. CHECKEL Jeffrey, « The Constructivist Turn in International Relations Theory », *World Politics*, 1998, Vol. 50, n°2, pp. 324-348 ;
4. CHERNYAVSKII Gennady M., « Space Activities in Russia: Problems and Prospects », *Herald of the Russian academy of Sciences*, 2013, Vol. 83, N° 5, pp. 422-428 ;
5. DE MONTLUC Bertrand, « Russia's resurgence : prospects for space policy and international cooperation », *Space Policy*, 2012, Vol. 26, pp. 15-24 ;
6. EITO-BRUN Ricardo, LEDESMA RODRIGUEZ Maria, « 50 years of space research in Europe: a bibliometric profile of the European Space Agency (E.S.A.) », *Scientometrics*, 2016, Vol. 109, pp. 551-576
7. FACON Isabelle, SOURBÈS-VERGER Isabelle, « La coopération spatiale Russie-Europe, une entreprise inachevée », *Géoéconomie*, N°43, 2007, pp. 69-82 ;
8. FACON Isabelle, SOURBÈS-VERGER Isabelle, « Le secteur spatial russe. Entre ouverture à l'international et souveraineté nationale », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2007, Vol. 3, N° 1061, pp. 47-58 ;
9. GIANNOPAPA Christina, ADRIAENSEN Maarten, ANTONI Ntorina, SCHROGL Kai-Uwe, « Elements of E.S.A.'s policy on space and security », *Acta Astronautica*, Vol. 147, 2018, pp. 346-349 ;
10. GOROVE Stephen. « Interpreting Article II of the Outer Space Treaty » *Fordham Law Review*, Vol. 37, N° 3, 1969, pp. 349-354 ;

11. INGOLD Olivier, « Soyuz in French Guiana : A strategic perspective », *Space policy*, Vol. 22, 2006, pp. 140-148 ;
12. IONINE Andreï, NICOLOSI Anne, « Une heure stratégique pour le spatial russe », *Politique étrangère*, 2007, Vol. 2, pp. 267-279 ;
13. KLOTZ Audie, LYNCH Cecelia, BOUYSSOU Rachel et SMOUT Marie-Claude, « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales », *Critique internationale*, Vol. 2, 1999, pp. 51-62 ;
14. LAUNIUS Roger D., « United States Space Cooperation and Competition : Historical Reflections », *Astropolitics*, 2009, Vol. 7, N° 2, pp. 89-100 ;
15. LEFORT Philippe, « La crise ukrainienne ou le malentendu européen », *Politique étrangère*, 2014, pp. 109-121 ;
16. MARTINEZ Peter, JANKOWITSCH Peter, SCHROLG Kai-Uwe, DI PIPPO Simonetta, OKUMURA Yukiko, « Reflections on the 50th Anniversary of the Outer Space Treaty, UNISPACE+50, and Prospects for the Future of Global Space Governance », *Space Policy*, Vol. 47, 2019, pp. 28-33 ;
17. MATHIEU Charlotte, « Assessing Russia's space cooperation with China and India – Opportunities and challenges for Europe », *Acta Astronautica*, Vol. 66, 2010, p. 360 ;
18. MIZIN Victor, « New Russia in space : more than a 'celestial travel agency' ? », *Astropolitics*, 2003, Vol. 1, N° 3, pp. 80-94 ;
19. NAJA Géraldine, « L'Espace européen après Lisbonne », *Géoéconomie*, N° 61, 2012, pp. 107-114 ;
20. PETER Nicolas, STOFFL Katharina, « Global space exploration 2025 : Europe's perspective for partnerships », *Space policy*, Vol. 25, 2009, pp. 29-39 ;
21. PETRONI Giorgio, BIANCHI Davide Gianluca, « New patterns of space policy in the post-Cold War world », *Space policy*, Vol. 37, 2016, pp. 12-19 ;
22. QIZHI He, « The Outer Space Treaty in Perspective » *Journal of Space Law*, Vol. 25, N° 2, 1997, pp. 93-100 ;
23. ROSA P., EHRENFREUND P., HORNECK G., THIELE G., « European space research in support of international partnership », *Space policy*, Vol. 29, 2013, pp. 234-237 ;

24. SADEH Eligar, « Technical, organizational and political dynamics of the International Space Station program », *Space policy*, Vol. 20, 2004, pp. 171-188 ;
25. SAGATH Daniel, PAPANIMITRIOU Angeliki, ADRIAENSEN Maarten, GIANNOPAPA Christina, « Space strategy and governance of E.S.A. small member states », *Acta Astronautica*, Vol. 142, 2018, pp. 102-120 ;
26. TWIGG Judyth L., « Russia's space program : continued turmoil », *Space Policy*, 1999, Vol. 15, pp. 69-77 ;
27. VILLAIN Jacques, « A brief history of Baikonur », *Space policy*, 1996, Vol. 12, N°. 2, pp. 131-138 ;
28. YAKOVENKO A., « The intergovernmental agreement on the International Space Station », *Space policy*, Vol. 15, 1999, pp. 79-86 ;

Documentations officielles

1. Commission Européenne, *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions on Space Strategy for Europe*, COM (2016) 705 final, Bruxelles, le 26 octobre 2016 ;
2. Commission Européenne, *Roadmap for EU-Russia S&T cooperation*, octobre 2018 ;
3. Conseil de l'Union Européenne, *Decision of the Permanent Representatives Committee (Part 1) establishing a Working Party on Space*, Bruxelles, le 5 novembre 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14274-2010-REV-1/en/pdf> (consulté le 28 mai 2020) ;
4. FACON Isabelle et SOURBES-VERGER Isabelle, « Le spatial russe : implications nationales et internationales d'une apparente remontée en puissance », Fondation pour la Recherche Stratégique, 2007 ;
5. Organisation des nations unies, *Traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique: texte et état des traités et des principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique adoptés par*

l'Assemblée générale des Nations Unies, 2002, disponible à l'adresse suivante :
<http://www.unoosa.org/pdf/publications/STSPACE11F.pdf> (consulté le 27 mai 2020).

Sites internet :

1. Ambassade de France en Russie, *CNES*, disponible à l'adresse suivante :
<https://ru.ambafrance.org/CNES-17445> (consulté le 29 mai 2020) ;
2. Agence Spatiale Européenne, *Belgique: « le plus petit des grands, le plus grand des petits »*, 2008, disponible à l'adresse suivante :
http://www.E.S.A..int/Space_in_Member_States/Belgium_-_Francais/Belgique_le_plus_petit_des_grands_le_plus_grand_des_petits (consulté le 28 mai 2020) ;
3. Agence Spatiale Européenne, *C'est en 2022 qu'ExoMars décollera pour la planète rouge*, 12 mars 2020, disponible à l'adresse suivante :
http://www.E.S.A..int/Newsroom/Press_Releases/C_est_en_2022_qu_ExoMars_decollera_pour_la_planete_rouge (consulté le 28 mai 2020) ;
4. Agence Spatiale Européenne, *Duma ratifies space agreements with E.S.A., other countries*, le 28 avril 2004, disponible à l'adresse suivante :
https://www.E.S.A..int/About_Us/E.S.A._Permanent_Mission_in_Russia/Duma_ratifies_space_agreements_with_E.S.A._other_countries (consulté le 29 mai 2020) ;
5. Agence Spatiale Européenne, *ExoMars Frequently asked questions*, disponible à l'adresse suivante : https://www.E.S.A..int/Science_Exploration/Human_and_Robotic_Exploration/Exploration/ExoMars/ExoMars_frequently_asked_questions (consulté le 28 mai 2020) ;
6. Agence Spatiale Européenne, *Funding*, disponible à l'adresse suivante:
http://www.E.S.A..int/About_Us/Corporate_news/Funding (consulté le 28 mai 2020) ;
7. Agence Spatiale Européenne, *History of Europe in space*, disponible à l'adresse suivante :
http://www.E.S.A..int/About_Us/E.S.A._history/History_of_Europe_in_space (consulté le 28 mai 2020) ;
8. Agence Spatiale Européenne, *Signature d'un nouvel accord de coopération et de partenariat entre l'E.S.A. et la Fédération de Russie*, 12 février 2003, disponible à l'adresse suivante :
https://www.E.S.A..int/Space_in_Member_States/Belgium_-_Francais/Signature_d_un_nou

- [vel accord de cooperation et de partenariat entre l E.S.A. et la Federation de Russie](#)
(consulté le 28 mai 2020) ;
9. Agence Spatiale Européenne, *What is ExoMars?*, disponible à l'adresse suivante :
http://www.E.S.A.int/Science_Exploration/Human_and_Robotic_Exploration/Exploration/ExoMars/What_is_ExoMars (consulté le 28 mai 2020) ;
10. Commission Européenne, *The von der Leyen: for a Union that strives for more*, 10 septembre 2019, disponible à l'adresse suivante :
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_19_5542 (consulté le 28 mai 2020) ;
11. Gouvernement Fédéral Belge, *Accord entre Belgique et Russie*, le 19 septembre 2003, disponible à l'adresse suivante : <https://news.belgium.be/fr/accord-entre-belgique-et-russie> (consulté le 28 mai 2020) ;
12. Larousse, *supranational*, disponible à l'adresse suivante :
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/supranational/75562> (consulté le 28 mai 2020) ;
13. National Aeronautics and Space Agency, « Gateway Memorandum for the Record », 2 mai 2018, disponible à l'adresse suivante :
https://www.N.A.S.A.gov/sites/default/files/atoms/files/gateway_domestic_and_international_benefits-memo.pdf (consulté le 1 avril 2020) ;
14. Roscosmos, *Chez Roscosmos s'est tenue une réunion du conseil des gouverneurs du Dialogue Russie-U.E. sur la coopération spatiale*, le 19 juin 2012, disponible à l'adresse suivante : <https://www.roscosmos.ru/18691/> (consulté le 29 mai 2020) [Traduction personnelle] (« В Роскосмосе состоялось заседание Управляющего Совета Диалога Россия – ЕС по сотрудничеству в области космоса ») ;
15. Roscomos, *Principales dispositions du programme spatial fédéral 2016-2025*, disponible à l'adresse suivante : <https://www.roscosmos.ru/22347/> (consulté le 30 mai 2020) [Traduction personnelle] (« Основные положения Федеральной космической программы 2016-2025 ») ;
16. Union Européenne, *Mesures restrictives de l'U.E. en réaction à la crise en Ukraine*, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/sanctions/ukraine-crisis/> (consulté le 27 mai 2020).

Lois et traités internationaux

1. Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la Fédération de Russie relatif à la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, et à l'Annexe, signés à Moscou le 20 décembre 2000, (M. B. du 8 mars 2006) ;
2. Convention portant sur la création d'une Agence Spatiale Européenne, signée à Paris le 30 mai 1975 ;
3. Countering America's Adversaries Through Sanctions Act du 2 août 2017, disponible à l'adresse suivante : <https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Programs/Pages/caatsa.aspx> (consulté le 1 avril 2020) ;
4. Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, fait à Rome le 25 mars 1957 ;
5. Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, signé à Londres, Moscou et Washington le 27 janvier 1967 ;

Articles de presse

1. Agence France-Presse, « ISS : Adversaires sur Terre, Américains et Russes coopèrent depuis 20 ans en orbite, *France 24*, le 26 janvier 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.france24.com/fr/20180126-iss-adversaires-terre-americains-russes-cooperent-depuis-20-ans-orbite> (consulté le 29 mai 2020) ;
2. Agence TASS, *À Genève, Lavrov parlera du danger du terrorisme chimique et de la militarisation de l'espace*, 24 février 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://tass.ru/politika/7828353> (consulté le 27 mai 2020) [Traduction personnelle] (« Агентство ТАСС, Лавров в Женеве расскажет об опасности химического терроризма и милитаризации космоса ») ;
3. Agence TASS, *Poutine : Le leadership de la Russie dans les vols habités dans l'espace doit être maintenue*, disponible à l'adresse suivante : <https://tass.ru/kosmos/8211975> (consulté le

- 29 mai 2020) [Traduction personnelle] (« Агентство ТАСС, Путин: лидерство России по пилотируемым полетам в космос нужно сохранить »);
4. RosBiznesKonsalting, *Rogozine-RBK* : « *La formule 'l'espace en dehors de la politique' ne fonctionne pas* », le 10 janvier 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://www.rbc.ru/interview/politics/10/01/2019/5c35bef19a794700cd1694fd> (consulté le 29 mai 2020) [Traduction personnelle] (« РБК, Рогозин — РБК: «Формула «космос вне политики» не работает ») ;
 5. RosBiznesKonsalting, *La stratégie spatiale est rapprochée de la Terre*, 16 avril 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://www.rbc.ru/newspaper/2019/04/17/5cb5b24f9a79471dc69941f9> (consulté le 29 mai 2020) [Traduction personnelle] (« РБК, Космическую стратегию опускают поближе к земле ») ;
 6. RIA NOVOSTI, *Roscosmos a déclaré être prêt pour les négociations avec les États-Unis pour le développement de la Lune*, le 16 mai 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://ria.ru/20200516/1571539940.html> (consulté le 29 mai 2020) [Traduction personnelle] (« РИА НОВОСТИ, В Роскосмосе заявили о готовности к переговорам с США по освоению Луны ») ;
 7. RTBF avec Agences, « La Russie va coopérer au projet de la N.A.S.A. de station en orbite lunaire », *RTBF Info*, 27 septembre 2017, disponible à l'adresse suivante : https://www.rtbf.be/info/societe/detail_la-russie-va-cooperer-au-projet-de-la-N.A.S.A.-de-station-en-orbite-lunaire?id=9720776 (consulté le 1^{er} avril 2020).

Interviews radio :

1. SOURBÈS-VERGER Isabelle dans une interview pour la radio France Culture, le 9 novembre 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-enjeux-internationaux/russie-usa-soyouz-coup-de-semonce-pour-la-cooperation-spatiale> (consulté le 29 mai 2020) ;
2. PASCO Xavier dans une interview pour la radio France Culture, le 6 mars 2019, disponible à l'adresse suivante : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-enjeux-internationaux> (consulté le 29 mai 2020).

Sources orales :

1. Entretien avec Ivan Moïseev, Moscou, le 31 mai 2019 ;
2. Entretien avec René Pischel, Moscou, le 7 juin 2019 ;
3. Entretien avec Vitalii Egorov, Moscou, le 25 juin 2019 ;
4. Entretien avec Karl Bergquist, Paris, le 8 novembre 2019 ;
5. Entretien avec Giulio Barbolani, Bruxelles, le 12 novembre 2019 ;
6. Entretien avec Sandro d'Angelo et Pieter de Smet, Bruxelles, le 6 mars 2020 ;
7. Entretien avec Jean-François Mayence, par visioconférence, le 14 avril 2020 ;
8. Entretien avec Isabelle Sourbès-Verger, par appel téléphonique, le 28 avril 2020.

10. Annexes

Les annexes de ce travail constituent un fichier complémentaire disponible sur Mathéo.

- Annexe 1 : Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes ;
- Annexe 2 : grille d'entretien – Ivan Moïseev ;
- Annexe 3 : grille d'entretien – René Pischel ;
- Annexe 4 : grille d'entretien – Vitalii Egorov ;
- Annexe 5 : grille d'entretien – Karl Bergquist ;
- Annexe 6 : grille d'entretien – Giulio Barbolani ;
- Annexe 7 : grille d'entretien – Sandro d'Angelo et Pieter de Smet ;
- Annexe 8 : grille d'entretien – Jean-François Mayence ;
- Annexe 9 : grille d'entretien – Isabelle Sourbès-Verger ;
- Annexe 10 : retranscription entretien – Ivan Moïseev ;
- Annexe 11 : retranscription entretien – René Pischel ;
- Annexe 12 : retranscription entretien – Vitalii Egorov ;
- Annexe 13 : retranscription entretien – Karl Bergquist ;
- Annexe 14 : retranscription entretien – Giulio Barbolani ;
- Annexe 15 : notes prises lors de l'entretien – Sandro d'Angelo et Pieter de Smet ;
- Annexe 16 : retranscription entretien – Jean-François Mayence ;
- Annexe 17 : retranscription entretien – Isabelle Sourbès-Verger.